

ARAB TUNISIAN
BANK

RAPPORT ANNUEL

2007

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Mai 2008

ATB

ARAB TUNISIAN BANK

S.A. au capital de 60.000.000 DT

Siège social

9, rue Hédi Nourira – 1001 Tunis

Téléphone

(+216) 71 35 11 55

Télécopie

(+216) 71 34 28 52 – 71 34 92 78 – 71 34 81 50

Swift

ATBK TNTT

RC Tunis

B 16 700 1 997

E-mail

atbbank@atb.com.tn

Site internet

www.atb.com.tn

TABLE DES MATIÈRES

Actionnariat et organes de gestion	4
Les principaux Indicateurs	5
Allocution du Président du Conseil d'Administration	7
Allocution du Directeur Général	10
Environnement économique international	13
✓ Conjoncture économique dans les pays Industrialisés.	14
✓ Conjoncture économique dans les pays émergents et en développement.	15
Environnement National	17
Le Système Bancaire et Financier Tunisien	20
Ressources Humaines et réseau	22
Monétique	24
Nouveaux produits et services.	25
Dispositif de communication renforcé	27
Le contrôle interne et la réglementation 2006-19 du 02 mai 2006	28
Les Ressources et les Emplois	29
Le Portefeuille Titres Commercial	32
Le Portefeuille Investissement	33
Les Résultats d'Exploitation	34
Les Principaux Ratios	36
Rapports des commissaires aux comptes	37
Etats Financiers Arrêtés au 31 Décembre 2007	55
Projet de résolutions de l'AGO	79
Réseaux agences et international	81

REPARTITION DU CAPITAL

	Nombre d'actions	Structure
<i>Arab Bank PLC</i>	38.542.515	64,24%
<i>Personnes Physiques et Morales Résidentes</i>	21.457.485	35,76%

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Dr. Farouk El KHAROUF

Vice Président

Mr. Férid ABBES

Conseiller

Mr Mohamed Férid Ben Tanfous

Administrateurs représentants L'Arab Bank PLC

- Mr. Michel ACCAD
- Mme.Samar El MOLLA
- Mr. Tayseer AL SAMADI
- Dr. Ghaith MISMAR
- Mr. Ziad SADOK ITANI
- Mr Ghassen TARAZI

Administrateurs Tunisiens

- Mr. Chedly BEN AMMAR
- Mr. Ridha ZERZERI
- Mr. Mohamed BEN SEDRINE
- Mr. Yahia BAYAHI

Secrétaire du Conseil

- Mr. Ahmed KALLEL

Cabinets de Commissariat Aux Comptes

Cabinet Ahmed Mansour & Associés « Deloitte and Touche » / Cabinet Noureddine Hajji
& Associés « Ernst and Young »

DIRECTION GENERALE

Directeur Général

Mr Mohamed Férid BEN TANFOUS

Adjoint Au Directeur Général

Mr Ahmed KACEM

Directeur Central Chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier

Mr Jamel JENANA

Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne

Mr Lassaad JAZIRI

Directeur Central chargé de la Direction Centrale des Risques

Mr Raouf GHEZAIL

Directeur chargé de la Direction Centrale des Affaires Juridiques et du recouvrement

Mr Adel Ben YOUSSEF

Directeur Central Chargé de la Direction Centrale de la Trésorerie

Mr Othman ZAHAG

Directeur Central Chargé de la Direction Centrale du Financement

Mr Fethi BLANCO

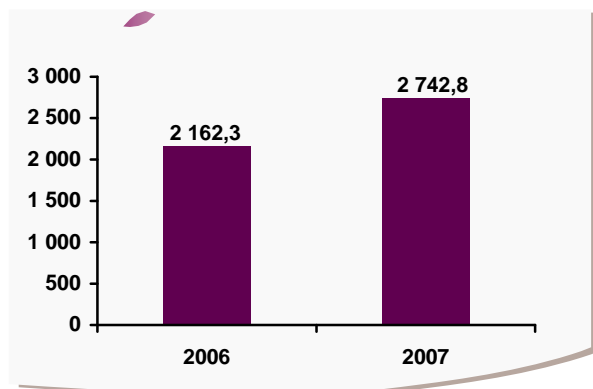
LES PRINCIPAUX INDICATEURS :

Notations Long Terme :

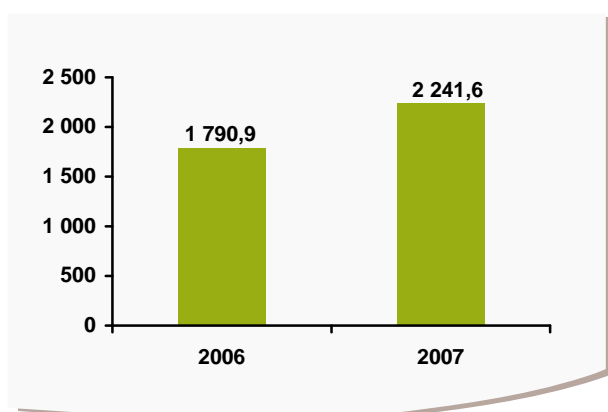
Fitch Rating : BBB+ Perspective stable
Standard and Poor's : BB Perspective stable

- Notation confirmée le 22 juin 2007
- Notation confirmée le 22 janvier 2007

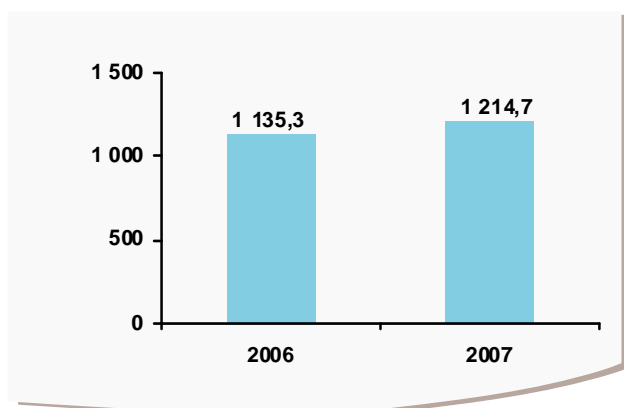
Le Total du Bilan a atteint 2.742,8 MD au 31 Décembre 2007, soit une augmentation de 580,5 MD par rapport à 2006 ou 26,8%.



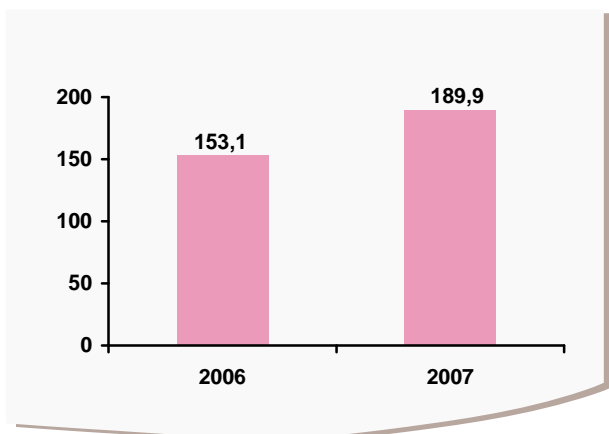
Les Dépôts de la Clientèle se sont élevés à 2.241,6 MD à fin Décembre 2007, en hausse de 25,2% par rapport à l'exercice précédent.



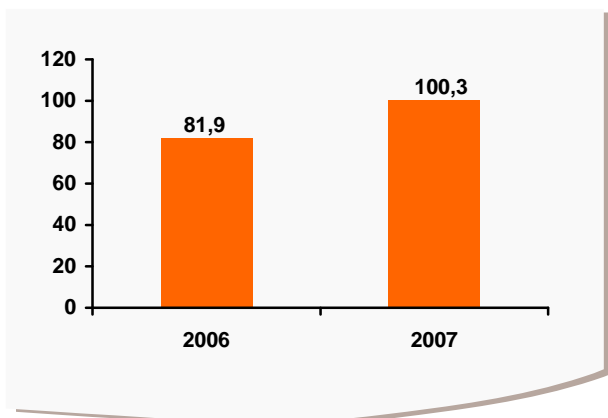
Les Crédits Nets à La Clientèle se sont inscrits à 1.214,7 MD contre 1.135,3 MD à fin 2006, en progression de 7 %.



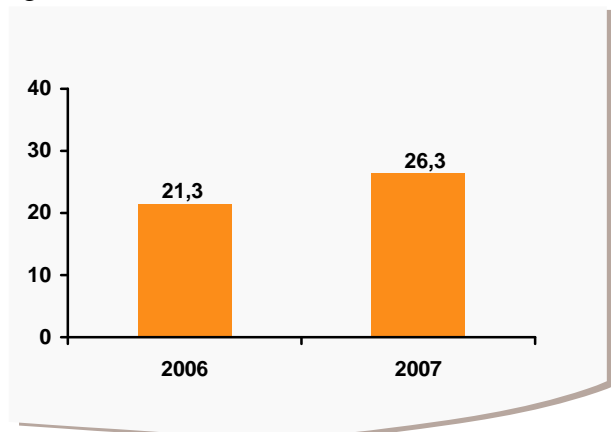
Le Chiffre d'Affaires a affiché une augmentation de 24 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 189,9 MD à fin 2007 contre 153,1 MD au terme de l'année 2006.



Le Produit Net Bancaire s'est inscrit en hausse de 22,5% par rapport au 31-12-2006.



Le Bénéfice Net de l'exercice s'est établi à 26,3 MD au 31-12-2007, soit une augmentation de 23,5%.



ALLOCUTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

L'exercice 2007, que nous passons en revue dans le présent rapport annuel a été marqué au niveau international par une nouvelle vague de scandales financiers: crise des crédits hypothécaires à risques aux Etats-Unis "subprimes", envolée du prix du pétrole, qui a frôlé les 100 dollars le baril le 21 novembre 2007, auxquelles s'est ajoutée une flambée d'inflation généralisée.

En dépit de ce contexte international, la croissance est restée vigoureuse 5,2% en 2007 après 5,4% en 2006, tirée principalement par la croissance des pays émergents, à leur tête la chine, avec une expansion de l'activité de 11,6%, tandis que la croissance en Inde (9,4%) et en Russie (7%) est demeurée très rapide. A eux seuls, ces trois pays ont représenté la moitié de la croissance mondiale au cours de l'année écoulée.

Dans la plupart des pays industrialisés, la croissance a été moins rapide en 2007 qu'en 2006 (2,4% après 2,8% en 2006).

Pour l'Arab Tunisian Bank, 2007 a été un exercice charnière, marqué par l'achèvement de son plan stratégique 2003-2006 et par l'élaboration de son ambitieux plan de développement 2008-2010, décrivant les chantiers prioritaires des trois prochaines années, ayant trait aussi bien au développement commercial qu'à la réorganisation interne et la qualité des services.

Ce plan bénéficie du soutien actif de son actionnaire majoritaire l'Arab Bank.

La période achevée a été marquée par de profondes refontes, imposées par un contexte de marché qui s'est davantage transformé durant ces dernières années.

Ainsi, l'Arab Tunisian Bank, s'est engagée dans une rénovation profonde de son système d'information, indispensable pour continuer à être efficace.

Sur le plan de développement commercial, la banque a continué à investir dans son réseau d'agences, en cherchant à assurer à sa clientèle un service de proximité.

Elle a affirmé son identité et son dynamisme par la création de nouveaux produits et services, en confirmant, à la fois ses objectifs de développement, et la qualité des services qu'elle propose à sa clientèle.

Dans un souci de transparence, d'éthique et de conformité aux meilleures pratiques bancaires et aux normes de plus en plus rigoureuses qui régissent le système bancaire, l'Arab Tunisian Bank s'est distinguée de la concurrence, en examinant et en améliorant ses normes de pratique.

Ainsi, depuis deux ans et avec l'appui de l'Arab Bank, la banque a réussi à mettre en place un processus formel de contrôle de conformité, fondé sur l'approche gestion des risques. Ce travail a consisté en la délivrance de politiques et de mesures efficaces pour maîtriser les risques de non-conformité, en particulier celles qui ont trait à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Parallèlement, dans le but de promouvoir une culture de respect des règles de conformité, des actions de formation ont été organisées au sein de la banque, au cours de l'exercice écoulé au profit d'employés du réseau d'exploitation et des services centraux. Le taux de participation à ces actions de formation s'est élevé à près de 70%.

En vue de protéger ses actifs, ses activités essentielles, son personnel, et à permettre la poursuite des prestations de service, puis la reprise des activités, l'ATB est la première banque tunisienne à s'être engagée, à mettre en place un plan de continuité d'activité, consistant à développer des procédures et moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle ou accidentelle, et ce en collaboration avec l'Arab Bank.

Pour entamer le passage à "Bâle II", la banque centrale a mené des travaux pour le renforcement des dispositifs de gestion des risques, structurés dans le cadre de commissions mixtes, constituées des directeurs généraux des banques et hauts représentants de la BCT.

Des réunions ont été tenues pour examiner les textes adoptés sur le contrôle interne publiés en 2006, ainsi que leurs apports en matière de gestion des risques: crédits, marché et opérationnels, en matière de transparence et de bonne gouvernance.

Cet élan de l'Arab Tunisian Bank est la résultante des efforts déployés par les instances dirigeantes ainsi que son personnel en vue de la rendre plus compétitive et capable de s'adapter aux exigences d'un marché de plus en plus concurrentiel. Les multiples axes de

développement engagés par la banque au cours de ces dernières années s'inscrivent dans cette vision.

Enfin, je tiens à remercier au nom du conseil d'administration, le directeur général, les membres de la direction pour leur dévouement et leur volonté constante au développement de l'Arab Tunisian Bank, à nos actionnaires pour leur soutien, à nos clients pour leur confiance et à nos équipes pour leur professionnalisme.

Le président du conseil d'administration

Dr Farouk EL KHAROUF

Allocution du Directeur Général



Monsieur le président du conseil d'administration,

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Comme chaque année, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel, reflétant l'activité et les résultats accomplis au cours de l'année écoulée.

En dépit de la hausse des cours pétroliers et des prix des produits de base, l'économie Tunisienne a pu continuer à s'inscrire sur un trend haussier (6,3% en 2007 après 5,4% en 2006). L'inflation a été maîtrisée à 3,1%, le déficit budgétaire a été contenu à 3% du PIB et le ratio de la dette publique au produit intérieur brut a été ramené de 56,2% à 45,6% en 2007.

Pour sa part, l'Arab Tunisian Bank a continué son développement à un rythme satisfaisant et a pu améliorer sa position concurrentielle.

L'exercice 2007 s'est achevé sur un bénéfice net de 26,3 millions de dinars, en hausse de 23,5%.

Le PNB s'est inscrit en hausse de 22,5% pour s'établir à 100,3 MD au terme de l'exercice 2007 contre 81,9 MD une année auparavant.

L'évolution des différentes composantes du PNB fait ressortir une marge sur intérêts, enregistrant une progression de 61,4%, une marge sur commissions en hausse de 4,8%, et les revenus sur portefeuille-titres commercial et d'investissement ont enregistré une évolution positive de 15,2%.

Le chiffre d'affaires a crû de 24% pour s'établir à 189,9MD au 31 décembre 2007, contre 153,1MD au terme de l'exercice 2006.

Ces résultats reflètent le niveau d'activité, tant en ressources qu'en emplois qu'a connu l'Arab Tunisian Bank au cours de l'année écoulée et qui peut être qualifié de performant.

Ainsi, le total du bilan a atteint 2.742,8 MD au 31-12-2007 contre 2.162,3 MD à fin 2006, en progression de 26,8%.

Les ressources de la clientèle se sont élevées à 2.241,6 MD au terme de l'année 2007 contre 1.790,9 MD une année auparavant, enregistrant ainsi une hausse de 25,2% supérieure à celle observée au niveau du secteur bancaire.

Les ressources d'épargne collectées ont enregistré une progression remarquable de 24,2 % pour s'inscrire à 261,5 MD au 31-12-2007 contre 210,5 MD au terme de l'exercice 2006 soit une augmentation de 51 MD en terme de flux additionnels. Cet accroissement est supérieur à celui observé au niveau du secteur bancaire (8%).

Le volume des créances brutes a connu une évolution positive et s'est accru de 7,4% pour atteindre 1.346,1 MD au terme de l'année 2007 contre 1.252,9 MD à fin 2006.

Le volume du portefeuille titres-commercial s'est inscrit à 488,3 MD au 31/12/07 contre 527,3 MD au 31/12/06 en diminution de 39,0 MD soit 7,4 %. Cette baisse est due principalement au reclassement d'une partie des bons du trésor à échéance 2008, du poste portefeuille titres commercial au poste portefeuille investissement d'un montant de 119MD compensée par un flux additionnel de souscriptions en bons de trésor de valeur 81MD.

Le ratio de couverture des créances douteuses et litigieuses par les provisions et les agios réservés s'est amélioré de 4 points pour s'établir à 67,4% au terme de l'année 2007 contre 63,4% à fin 2006. Ce ratio est supérieur à celui observé au niveau du secteur bancaire (54,6%). Par ailleurs les créances classées représentent 12,5% de l'ensemble des créances brutes globales et ont connu une amélioration de 0,9 point par rapport à l'exercice précédent.

Le ROE s'est inscrit à 15,78% au 31-12-2007 contre 13,68% à fin 2006, soit une amélioration de 2,1 points.

Ces réalisations se sont accompagnées durant l'année écoulée d'un parcours boursier remarquable traduisant la confiance du marché en la valeur ATB.

Ainsi entre janvier et décembre 2007, le cours de l'action de l'Arab Tunisian Bank a enregistré une progression de plus de 23,2%, supérieure à celle observée au niveau de l'indice Tunindex et de l'indice BVMT, passant ainsi de 4,400 dinars le 02 janvier 2007 à 5,420 dinars le 31 décembre 2007.

Par ailleurs, la banque a respecté les ratios prudentiels, en effet le ratio de couverture des risques a atteint 9,62 % au terme de l'année 2007 pour un minimum requis de 8%, et le

La banque a poursuivi, en 2007 d'investir dans son réseau d'agences, en cherchant à assurer à sa clientèle un service toujours amélioré. Grâce à cette initiative, le nombre d'agences a été multiplié par 2,5 durant les cinq dernières années, passant de 32 en 2002 à 80 agences en 2007 et le nombre de DAB a été porté à 105 contre seulement 25 unités en 2002.

Ces résultats sont le fruit du travail collectif d'une équipe à laquelle les clients renouvellent régulièrement leur confiance et dont ils reconnaissent le travail et le professionnalisme: le taux de fidélité clients a ainsi évolué dans une fourchette comprise entre 66,7% et 68,2% au cours de la période 2003-2006.

L'année 2007 a également été pour la banque l'année de révision de son plan stratégique s'étalant sur la période 2008-2010.

De nouveaux objectifs ont été fixés et la Direction Générale a associé le personnel à la conception de ce plan. Relever ce nouveau challenge permettra à tous les membres du personnel d'unir leurs efforts pour œuvrer à la croissance continue de la banque.

La banque poursuivra activement son développement en 2008 en s'appuyant sur les objectifs clés suivants:

- L'amélioration de la qualité des services
- la maîtrise des risques
- l'amélioration de la productivité
- l'alignement de la rentabilité sur celle des meilleures banques tunisiennes

Enfin, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur appui constant, nos actionnaires pour leur soutien, nos clients pour leur confiance, et tous les employés pour leur engagement et leur contribution aux résultats de l'Arab Tunisian Bank.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Directeur Général

Mohamed Férid BEN TANFOUS

1.

Environnement économique international

"Croissance Mondiale" : contaminée par la crise financière américaine.

Après une année 2006 record où elle a culminé à 5,4%, la croissance mondiale ressortirait en 2007 à 5,2%. Le désordre monétaire s'est installé en 2007 à la suite de la crise des crédits hypothécaires à risques "subprimes" aux Etats Unis. Le dollar a démarré une chute vertigineuse à partir du mois d'août face à toutes les devises, et surtout face à l'euro, qui a atteint un record historique à 1,4967 dollar le 23 novembre. Parallèlement, la flambée des prix du pétrole et des matières premières et agricoles s'est poursuivie en 2007, le baril de pétrole a atteint 99,29 dollars le 21 novembre, alimentée par la croissance des pays émergents, très gourmande en énergie et en métaux.

Depuis la deuxième moitié de l'année 2007, la hausse des prix s'est brusquement aggravée dans les principales économies mondiales, dans les pays développés comme dans les pays émergents. En effet, le taux de progression des prix avait partout dépassé, à la fin de l'année 2007, la zone "économiquement correcte" des 2%. Les banques centrales sous double contrainte : le retour de l'inflation et le risque crédit ont pris des mesures exceptionnelles pour fluidifier le marché des emprunts entre banques commerciales, mettant provisoirement de côté leur objectif de stabilité des prix.

En effet, la banque centrale américaine (FED) a réduit par trois fois ses taux d'intérêts durant la seconde partie de l'année. Entre septembre et décembre 2007, le taux directeur américain est ainsi passé de 5,25% à 4,25%.

Jugeant qu'une politique monétaire trop souple risquerait de favoriser une résurgence de l'inflation, la banque centrale européenne (BCE) avait relevé deux fois ses taux d'intérêts durant la première partie de l'année. Mais face aux turbulences financières, la BCE a maintenu durant toute la seconde moitié de l'année son principal taux d'intérêts à 4% contrairement à son objectif de hausse de ses taux en septembre.

La banque d'Angleterre (BOE), qui avait également relevé durant le début de l'année 2007 à trois reprises son principal taux d'intérêt, poursuivant un cycle de hausse des taux débuté en août 2006, a elle aussi fini par faire passer son taux d'intérêt directeur de 5,75% à 5,5%, le 6 décembre, pour la première fois depuis plus de deux ans, afin d'aider une économie en perte de vitesse.

Aux Etats Unis

Les perspectives économiques de la première économie mondiale se sont assombries en 2007. Le produit intérieur brut, s'est établi à 2,7% contre 3,3% en 2006, en raison de l'aggravation du marasme de l'immobilier, de la crise du crédit et de la hausse du prix de l'énergie.

L'inflation a crû de 4,1% contre 2,5% en 2006. Cette hausse traduit essentiellement l'impact de la flambée des prix du pétrole, des matières premières et des produits alimentaires.

Dans la zone Euro

La croissance est ressortie à 2,5% en 2007 contre 2,7% en 2006 et les prix à la consommation ont progressé de 0,4% en décembre 2007 portant le taux d'inflation annuel à 3,1% contre 1,9% une année auparavant. Cette hausse a été soutenue par les produits alimentaires (+4,8% en décembre 2007).

En Allemagne

La relance de la première économie de la zone Euro s'est poursuivie en 2007 à une cadence un peu moins forte qu'en 2006. L'Allemagne a affiché une croissance de 2,5% après 2,9% l'année précédente, tirée principalement par le commerce extérieur. Les exportations ont en effet augmenté de 8,3%.

La hausse de trois points de la TVA (de 16% à 19%) en janvier 2007 et celle du prix des denrées alimentaires et de l'énergie depuis août 2007 ont une nouvelle fois incité les Allemands à la prudence et ont freiné la consommation de 0,3%, soit davantage que prévu.

La hausse de la TVA a en revanche contribué à l'évolution des finances publiques. Entre janvier et août 2007, les rentrées fiscales ont atteint 308 milliards d'euros, soit une augmentation de 12,6% par rapport à la même période de l'année 2006.

Le solde global des finances publiques a affiché pour la première fois depuis 1969 un excédent de 70 millions d'euros, contre un déficit de 1,6% du PIB en 2006.

En France

L'économie française a pu résister aux chocs et a progressé en 2007 au rythme de 1,9% après 1,8% en 2006.

L'inflation s'est établie à 1,5% en moyenne, soit la plus faible progression depuis 1998. La consommation des ménages a été soutenue. En revanche, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et à la livre sterling a pénalisé les échanges extérieurs de la France. La perte de compétitivité prix due au niveau élevé de la devise européenne a amputé la croissance des exportations manufacturières au quatrième trimestre 2007.

Le taux de chômage a poursuivi sa décrue en 2007, avec une diminution de 9,6%. Pour la première fois depuis cinq ans, le taux est passé, au troisième trimestre 2007, en dessous de la barre de 8%.

Au japon

La croissance Nipponne a enregistré un fléchissement en 2007 pour s'établir à 1,3% contre 2,2% en 2006, en raison de l'effondrement des investissements immobiliers, dû à la nouvelle réglementation draconienne sur la construction. La consommation des ménages, qui représente 55% du PIB, est restée fragile, dans un contexte de dégradation du marché du travail. Après avoir atteint en juillet les 3,6% son plus bas niveau depuis février 1998, le chômage est reparti à la hausse.

Sur le plan des échanges, l'excédent commercial a augmenté de 37% pour atteindre 10.824,93 milliards de yens (69,8 milliards d'euros), malgré un net recul en décembre, lié au ralentissement de la demande américaine.

Au Royaume-Uni

Deuxième grand partenaire de la zone euro, le produit intérieur brut britannique s'est accru de 3% en moyenne en 2007, après + 2,8% en 2006. La progression de l'activité a été la plus élevée du groupe des sept nations les plus industrialisées. La conjoncture a été soutenue par la croissance du secteur tertiaire (les services, en particulier financiers qui représentent 80% du PIB britannique) et la poursuite de la consommation des ménages.

Les exportations en particulier vers l'Inde et la chine ont bénéficié de cette bonne santé.

L'inflation a continué de progresser à 2,4%, soit au-delà de l'objectif de 2% affiché par la banque d'Angleterre en raison de la flambée des prix énergétiques et des matières premières alimentaires

1.2 Conjoncture Economique dans les pays émergents et en développement

L'ensemble des économies émergentes et en développement ont connu en 2007 un rythme de croissance très élevé. La chine est toujours en tête avec une activité qui avoisine les 11,6%.

Depuis 2002, l'accélération de la croissance en Inde est spectaculaire (9,4% en 2007), la Russie est ressortie avec une croissance annuelle de l'ordre de 7%. A eux seuls, ces trois pays ont représenté la moitié de la croissance mondiale au cours de l'année écoulée.

L'inflation a progressé dans de nombreux pays émergents et pays en développement, du fait de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

En chine

Le produit intérieur brut chinois a progressé de 11,6% en 2007 contre 10,7% en 2006, sous l'effet de la bonne tenue de la production industrielle et des investissements. En dépit du renchérissement des importations de l'énergie, l'excédent commercial chinois a atteint 239 milliards d'euro sur les onze premiers mois de 2007 alors qu'il avait terminé l'année 2006 à 126,3 milliards d'euros, les surplus commerciaux ont été enregistrés vis à vis de l'Europe et des Etats-Unis.

En 2007, l'inflation s'est accélérée pour atteindre 4,6% contre 1,5% en 2006.

En Inde

La croissance Indienne a atteint 9,4% en 2007, soit la meilleure performance depuis dix huit ans. L'activité a bénéficié de la hausse de la production manufacturière +12,7%. Après avoir lancé sa croissance sur le développement des services informatiques, l'Inde a amorcé sa révolution industrielle. De grands groupes industriels ont émergé sur la scène

internationale dans les domaines de la sidérurgie et de l'énergie éolienne. En 2007, les investissements indiens à l'étranger de 21 milliards de dollars ont dépassé les investissements directs étrangers, qui se sont élevés à 16 milliards de dollars en 2006.

La demande, qui a progressé à un rythme plus soutenu que l'offre, a accru les pressions inflationnistes. La Banque Centrale Indienne a dû relever ses taux directeurs en 2007, pour freiner la hausse des prix à un taux de l'ordre de 3,5%.

En Russie

La croissance économique Russe a été multipliée par six depuis 1999 et a atteint 7% en 2007, après 6,7% en 2006.

Cette progression de l'activité est imputable essentiellement au dynamisme du secteur pétrolier (premier exportateur mondial), à la croissance des investissements étrangers et à la consommation accrue des ménages.

En Afrique

La croissance Africaine est demeurée vigoureuse pour la quatrième année consécutive. Avec un produit intérieur brut de 5,7% en 2007, le continent le plus pauvre de la planète a enregistré des performances meilleures que celles des pays industrialisés. Cette augmentation est imputable à la forte hausse des prix du pétrole et des métaux ainsi que l'afflux des capitaux étrangers.

1.3

Perspective de croissance en 2008

La croissance mondiale devrait ralentir en 2008, et pour la première fois, ses principaux moteurs devraient être la Chine, l'Inde et d'autres pays émergents. Dans ses dernières prévisions sur l'économie mondiale, le fonds monétaire international (FMI) table sur une croissance de 4,8% en 2008 après 5,2% en 2007, en raison des turbulences qui affectent les marchés financiers, de l'inflation, des marchés pétroliers volatiles et des flux importants de devises étrangères sur les marchés émergents.

2.

Environnement National

2.1

Economie résistante aux chocs

La Tunisie s'est distinguée durant ces dernières années par un rythme de croissance soutenue qui s'est approché de 6,3% en 2007 après 5,3% en 2006 et 4,9% en 2005.

Ces performances sont intervenues en dépit d'un contexte économique marqué notamment par la persistance de la crise des subprimes aux Etats-unis, la hausse des prix du pétrole et des prix des produits de base sur le marché international.

L'activité globale a pu résister et enregistrer une croissance positive, soutenue principalement par le développement des industries manufacturières, la reprise de la croissance du secteur de l'énergie et les services. **L'inflation** a été contenue à 3,1% pour l'année 2007 contre 4,7% en 2006, **le déficit budgétaire** a été maîtrisé à environ 3% et **le ratio de la dette publique au produit intérieur brut** a été ramené de 56,2% à 45,6% en 2007.

Evolution favorable des échanges extérieurs

Le profil des échanges extérieurs s'est amélioré, les exportations ont enregistré une progression de 24,2% en 2007 contre 12,8% au terme de l'année 2006, attribuable principalement à l'accroissement des exportations des industries mécaniques et électriques. Les secteurs traditionnels tels que le textile-habillement ont pu surmonter la concurrence accrue des pays asiatiques après l'abolition de l'accord multifibres en 2005, et ont réussi leur réadaptation à la nouvelle donne internationale par un repositionnement sur des marchés porteurs (l'Union Européenne) et les exportations de ces secteurs ont affiché une croissance positive.

Pour leur part, les importations globales ont connu une progression de 22,2% contre 15,7% en 2006. La poursuite de la croissance des exportations à un rythme plus élevé que celui des importations, a permis d'améliorer le taux de couverture de près de deux points de pourcentage pour s'établir à 79,4% en 2007 contre 77,8% une année auparavant.

L'augmentation des importations provient essentiellement de la hausse des achats des produits alimentaires, de biens d'équipement, des matières premières et demi-produits, traduisant ainsi l'effort d'investissement et de mise à niveau de l'appareil productif. La hausse des prix de pétrole a également emprunté la hausse des importations.

Pour une plus grande implication des IDE dans la réalisation des grands projets

La nouvelle dynamique que connaît l'économie nationale, performance macro-économique, stabilité politique, progrès sociaux ont retenti positivement sur l'image de la Tunisie à l'extérieur qui s'est traduite par une reconnaissance par les instances internationales: l'agence japonaise R et I, qui a relevé la notation souveraine du pays de BBB+ à A- et le Forum de Davos, qui a classé la Tunisie comme le pays le plus compétitif au Maghreb et en Afrique. Cette situation a renforcé la confiance du pays auprès des investisseurs. Les réalisations en investissements directs étrangers ont dépassé les prévisions du budget 2007. Ils ont atteint au cours des dix premiers mois de l'année 2007, 756 millions de dollars soit une croissance de 54,7%. Les investissements des pays du golfe (Koweït, Emirats Arabes Unis et Arabie Saoudite) ont largement contribué au développement des IDE. Les projets entrepris par les pays du golfe sont estimés entre 45 et 60 milliards de dollars pour les cinq prochaines années. Le groupe Dubaï Holding développe le projet de la "cité du siècle", le plus gros investissement jamais réalisé en Tunisie estimé à 14 milliards de dollars.

Performances notables de l'activité touristique

L'activité touristique s'est inscrite à la hausse. La Tunisie a réalisé une bonne performance en termes d'arrivées de touristes dont le nombre a atteint 6,7 millions en progression de 3,2% par rapport à l'année 2006. Les marchés à l'origine de cette évolution sont les marchés Européens (+2,3%), Maghrébins (+4,3%), Moyen-orientaux (+6,1%), Américains (+6,9%)...

Les nuitées réalisées dans les hôtels ont cumulé 37,4 millions en 2007, soit une progression de +1,4%.

La bonne tenue de l'activité touristique s'est également traduite par un taux d'occupation de l'ordre de 51,6%.

Renforcement des recettes touristiques et des transferts des tunisiens résidents à l'étranger

Les recettes générées par le secteur touristique ont enregistré durant l'année 2007, une progression de 7,96% passant de 2.825,20 millions de dinars en 2006 à 3.050,00 millions de dinars en 2007.

Les transferts des tunisiens résidents à l'étranger ont atteint 1 645 millions de dinars soit une hausse de 10,3%.

Le déficit courant reste maîtrisé

Le déficit courant a atteint 1.034 millions de dinars ou 2,3% du produit intérieur brut pour les onze premiers mois de 2007, contre 733 millions de dinars ou 1,8% au cours de la même période de l'an passé.

Les avoirs nets en devises se sont élevés à 9.566 millions de dinars au 24 décembre 2007 soit l'équivalent de 145 jours d'importation.

Marché du travail: défi central de l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur

La création d'emplois a bénéficié du dynamisme du secteur industriel et des services. Ainsi, l'année 2007 a enregistré la création de 80 000 nouveaux postes d'emploi. Toutefois, le chômage demeure préoccupant (14,1%) en 2007 et touche surtout les diplômés de l'enseignement supérieur.

Bonnes performances du marché boursier

Durant l'exercice 2007, l'indice Tunindex a progressé de 12,14% passant de 2.331,05 à 2.614,07 points, l'indice BVMT a connu une évolution de +21,12% pour atteindre 1.936,78 points à fin 2007.

La capitalisation boursière est passée de 5.491 millions de dinars fin 2006 à 6.523 millions de dinars au terme de l'exercice 2007, en hausse de +18,79%, portant le PER de 16,91 à 17,06. Le volume des échanges a généré une progression de 22,91% passant de 738 millions de dinars au terme de l'année 2006 à 907 millions de dinars à fin 2007, marqué essentiellement par des transactions de bloc et l'introduction de nouvelles valeurs sur le marché.

En effet l'année 2007 a connu deux nouvelles admissions sur la cote: Adwya, une société pharmaceutique et TPR, société de profilé d'aluminium qui a marqué la plus grande capitalisation introduite en bourse depuis 10 ans, valorisée à 125 milliards de dinars.

2.2

Perspectives de croissance de l'économie nationale pour l'année 2008

La Tunisie est le premier pays du sud de la Méditerranée à être entré, le 1^{er} janvier 2008, dans une zone de libre-échange avec l'Union européenne. Cette insertion dans les flux d'échange et d'investissements a été favorisée par la poursuite de vastes programmes de réformes sectorielles et structurelles cohérentes, visant à libéraliser davantage l'économie tunisienne, à faciliter sa mise à niveau et à améliorer sa compétitivité.

L'année 2008, sera caractérisée par un taux de croissance estimé à 6,1%, avec un taux d'inflation de l'ordre de 3%, une maîtrise du déficit commercial d'environ 2,3% et le maintien du déficit courant au même niveau que celui de l'année 2007, soit 2,2% du PIB. Le ratio de la dette publique par rapport au PIB est estimé à 42,4% contre 45,6% en 2007.

3.

Le système bancaire et financier tunisien

Réformes engagées

Le système financier tunisien a connu au cours des dernières années une refonte profonde, visant à conforter sa solidité, sa sécurité, son efficacité ainsi que son caractère concurrentiel. A cet égard, de nombreuses réformes ont été prises: introduction de la banque universelle, accélération du processus de privatisation, ouverture du capital, consolidation de l'assise financière, modernisation des systèmes d'information et amélioration de la qualité des services. De tels dispositifs ont été complétés par la nouvelle réglementation sur le contrôle interne qui est entrée en vigueur en 2006, visant à promouvoir la bonne gouvernance par le renforcement des systèmes de contrôle interne et l'amélioration de la culture du crédit, en exigeant la création d'un comité exécutif du crédit et la mise en place d'un contrôle de conformité. Ces derniers dispositifs, inspirés des nouvelles réformes de Bâle II revêtent désormais une importance considérable, en raison de la diversité des risques encourus par les institutions financières.

En effet, en vertu de cette nouvelle réglementation (Bâle II), toutes les banques tunisiennes, quelles soient publiques ou privées seront dans l'obligation de disposer d'un système de contrôle interne performant leur permettant de s'assurer de la conformité de leurs procédures internes et opérations aux nouvelles normes prudentielles, de mettre en place des systèmes permanents de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, adaptés à toutes les situations de crise (risques de liquidité, de taux, de contrepartie, de marché, opérationnel nouvellement introduit...)

Ainsi, le système bancaire et financier tunisien sera plus compétitif, et capable de contribuer activement au financement de l'économie.

Progression notable des crédits des établissements bancaires

Accompagnant la performance de l'activité économique, les crédits bancaires ont atteint 25,5 milliards de dinars, marquant une progression de 3,2% à l'issue de l'exercice 2007.

Par ailleurs, les crédits accordés au profit des particuliers se sont élevés à 6,060 milliards de dinars contre 5,306 milliards de dinars en 2006, en hausse de 14,21%.

Ces crédits ont été tirés aussi bien par les prêts immobiliers que par les crédits à la consommation qui ont augmenté respectivement de 18,2%, et 9,4% en 2007 après 11,9% et 27,8 % en 2006.

Les crédits immobiliers ont représenté 56% du total des crédits distribués au profit des particuliers contre 54,2% en 2006. L'expansion des prêts au logement s'est renforcée sous l'effet d'un net assouplissement des conditions d'offre des banques qui s'est traduite par l'allongement de la durée des prêts (dépassant les 20 ans) et par la multiplication de formules proposées au niveau des taux.

Quant à la progression des crédits à la consommation, elle a été favorisée par une offre de plus en plus diversifiée et novatrice, ainsi que par l'amélioration des pouvoirs d'achat des ménages et par la diffusion des produits à fort contenu technologique. Ces crédits ont représenté 40,9% du total de l'encours accordé par le système bancaire contre 45,8% en 2006.

Développement des lignes extérieures

L'appui financier de l'Union Européenne s'est accompli durant ces dernières années par la mise à la disposition des PME des lignes BIRD, Proparco, AFD, BEI..., visant la mise à niveau de ces entreprises. A fin 2007, le montant engagé par les lignes européennes au niveau du secteur bancaire a atteint 498,6 millions de dinars, soit un taux d'utilisation de près de 14,3% du total de l'encours engagé par les lignes étrangères (3.477,8 millions de dinars).

Net assainissement des bilans des banques

Des améliorations ont été enregistrées en matière de gestion des risques au cours des dernières années, qui se sont traduites par une baisse significative des créances non performantes qui représentent 17,3% en 2007 dans le portefeuille des crédits des banques commerciales contre 19,2% en 2006 et 24% en 2003.

Parallèlement, le taux de couverture des créances classées par les provisions a augmenté de 43,1% en 2003 à 49,2% en 2006 et 54,6% en 2007.

Cette amélioration a été enregistrée aussi bien par les banques privées que par les banques publiques.

Rôle insuffisant du marché financier

Parallèlement au concours des établissements bancaires à l'économie, l'année 2007 a été marquée par un recul de l'activité sur le marché primaire. Le volume des émissions (titres de capital et obligations) a atteint 411,7 millions de dinars en 2007 contre 467,1 millions de dinars en 2006, en baisse de 11,9%. Cette diminution a concerné aussi bien les émissions de titres des sociétés cotées en bourse que les émissions d'obligations des sociétés non cotées.

4.

Ressources Humaines et réseau

"Une organisation adaptée aux évolutions"

Optimisation du capital humain

L'ATB a engagé depuis 2004, un processus de redéploiement du personnel des services centraux vers le réseau, elle a ainsi su enclencher sa transformation structurelle et développer son réseau en optimisant son capital humain.

A fin décembre 2007, l'effectif permanent de l'Arab Tunisian Bank a atteint 796 collaborateurs, contre 788 enregistrés au 31 décembre 2006, dont 52,4% sont rattachés au réseau d'exploitation, le reste soit 47,6% étant affecté aux services centraux.

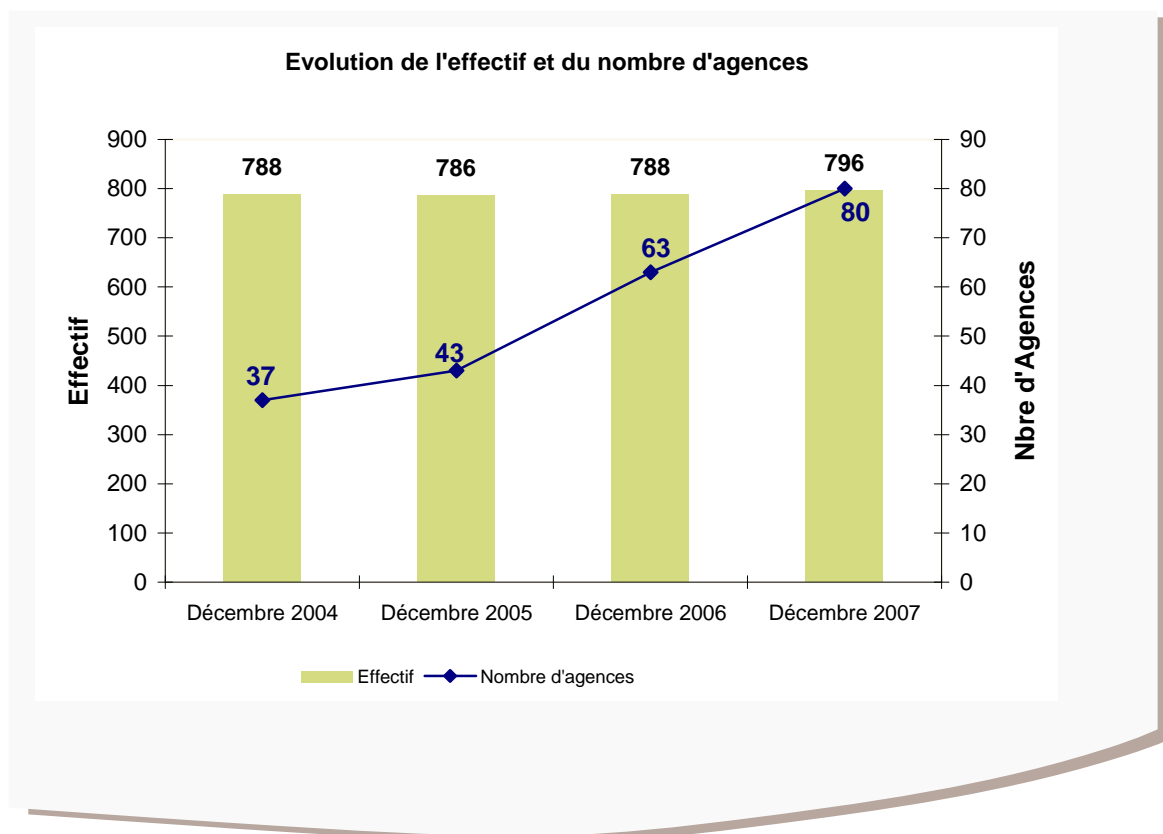
Nouveau palier de croissance pour le réseau.

L'ATB a continué à investir dans son réseau afin de fournir le meilleur service à sa clientèle tant d'entreprises que de particuliers.

Avec 16 nouvelles ouvertures depuis le début de l'année, le réseau de l'ATB s'est établi à 80 agences au 31 décembre 2007 réparties sur le Grand Tunis et à l'intérieur du pays. Il s'agit des nouvelles agences suivantes:

Date d'ouverture	Agences	Région
24 janvier 2007	Mégrine Jawhara	Grand Tunis
27 février 2007	La Marsa 2	Grand Tunis
04 mars 2007	La Goulette	Grand Tunis
25 mai 2007	Ezzahra	Grand Tunis
19 juin 2007	Ibn Sina	Grand Tunis
19 juin 2007	Yasminet	Grand Tunis
23 octobre 2007	Le Kef	Nord Ouest
24 octobre 2007	Zaghuan	Nord
26 octobre 2007	Ibn Khaldoun	Grand Tunis
30 octobre 2007	Radès	Grand Tunis
02 novembre 2007	Kalaa Kobra	Centre
06 novembre 2007	Béni Khaled	Nord
09 novembre 2007	Menzel Temime	Nord
13 novembre 2007	Beni khiar	Nord
20 novembre 2007	Sidi Bouzid	Centre
31 décembre 2007	Zarzis	Sud

L'évolution de l'effectif et du réseau s'établit comme suit:



Installation de nouveaux DABs et GABs.

L'ATB a accompagné son processus d'extension du réseau par l'installation de nouveaux DABs et GABs. A fin décembre 2007, le parc de distributeurs automatiques de banque s'est élevé à 105 contre 84 à fin décembre 2006.

Développement de la formation.

L'intensification des programmes de formation au cours de l'année 2007 s'est traduite par l'accroissement continu du nombre des bénéficiaires qui est passé de 602 en 2006 à 680 à fin décembre 2007, soit un taux de diffusion de 85,4 % contre 76% en 2006. Les actions de formation ont été adaptées aux besoins de la banque pour accompagner et soutenir sa croissance et ont touché principalement les métiers de l'exploitation, dont notamment:

- la préparation et la formation du personnel des services centraux à l'exercice de l'exploitation bancaire
- l'amélioration de la qualité des services afin de faire face à l'enjeu de la compétitivité.
- Le renforcement des mesures sécuritaires et de contrôle (contrôle de conformité nouvellement introduit...) afin de se conformer aux nouvelles règles prudentielles (Bâle II)

5.

Monétique

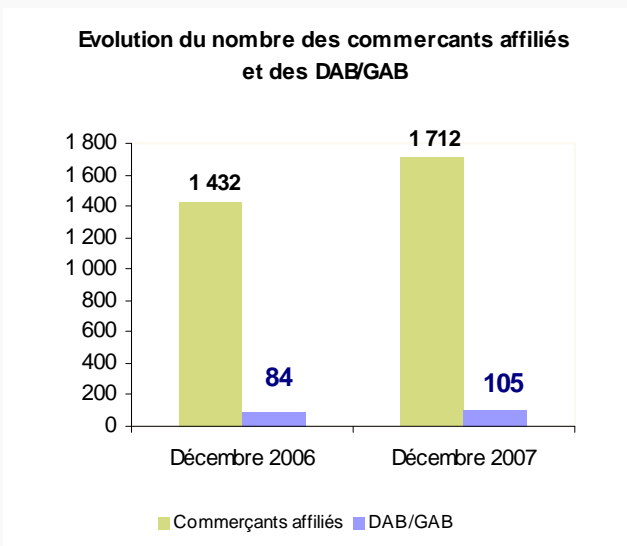
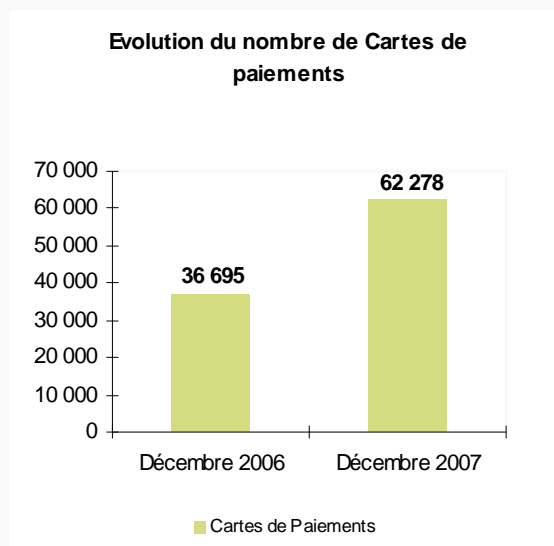
"Amélioration du chiffre d'affaires"

Continuant sur sa lancée, le développement de la monétique pour l'Arab Tunisian Bank s'est poursuivi en 2007, lié dans une large mesure à l'extension du réseau. Ainsi, le parc des GABs et DABs s'est renforcé par l'installation de 21 nouvelles unités de distribution portant le nombre total de GABs à 105 à fin décembre 2007.

Parallèlement, le nombre total des cartes en circulation est passé de 36 695 unités en 2006 à 62 278 à fin 2007, soit une évolution de près de 70%.

Quant au nombre d'affiliés, il a atteint 1 712 au terme de l'année 2007 contre 1 432 à fin 2006, et le nombre d'opérations traitées s'est établi à 1.790.438 en 2007 contre 1.120 189 en 2006, en hausse de 59,83%.

Ces évolutions sur les cartes de paiement, le réseau d'affiliés et les GABs et DABs ont permis de réaliser un chiffre d'affaires de 197 millions de dinars en 2007 contre 118 millions de dinars une année auparavant, soit une progression de 66,9%.



6.

Nouveaux produits et services

« Adaptés aux nouveaux modes de vie »

L'Arab Tunisian Bank a continué à innover en lançant de nouveaux produits et services adaptés aux nouveaux modes de vie et préférences des clientèles.

En 2007, une panoplie de produits et services a été créée:

- ❖ E-banking (version 2)
Il s'agit d'un service destiné aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers, cette offre leur permet de gérer leurs comptes à distance en temps réel.
- ❖ Mâalem
Lancé en février 2007, ce produit est une formule de crédit offrant des solutions pour financer du matériel professionnel avec une réponse rapide à la demande de crédit.
- ❖ Sakan 25 ans
Il s'agit d'une nouvelle formule de crédit pour financer les projets immobiliers destinés aux particuliers, dont la durée de remboursement peut atteindre 25 ans. Cette offre regroupe trois types de crédit:
 - Pour l'acquisition ou la construction d'un logement principal ou secondaire
 - Pour l'acquisition d'un terrain à la construction
 - Pour l'aménagement ou la rénovation d'un logement
- ❖ Tarfih
Cette offre permet aux clients ATB et autres banques de financer leur séjour touristique en Tunisie dans le cadre de partenariat ATB avec les agences de voyages, les compagnies aériennes... affichant le logo Tarfih.

- ❖ Club C' Jeune
Cette offre vise à proposer aux jeunes de 13 à 25 ans porteurs de la Carte C'jeune et C'jeune plus de multiples avantages (tarifications très avantageuses, gratuité...) auprès d'enseignes partenaires de l'ATB.

- ❖ Carte el khir
Il s'agit d'une carte bancaire de retrait en dinars adossé à un compte épargne.

- ❖ La carte Moussafer
Destinée aux particuliers, elle leur permet d'effectuer des retraits d'argent, de régler des achats, de payer les frais de séjour à l'étranger, à hauteur de l'allocation touristique prévue par la circulaire n° 2004-05.

7

Dispositif de communication renforcé

En 2007, l'Arab Tunisian Bank a continué à mener des actions de communication quasi-permanentes afin de faire connaître ses produits et services, de promouvoir son image de marque et d'améliorer la fidélisation de sa clientèle.

Elle a décliné son identité à travers une communication TV et radio, axée sur la monétique, le crédit à la consommation, et le crédit immobilier.

La campagne lancée par l'ATB s'est construite un territoire de communication spécifique grâce notamment au partenariat avec l'acteur Tunisien Kamel Touati, sans oublier que la banque est également un média de choix (site web, écrans GAB/DAB, vitrines d'agences, mailing...).

ATB challenge:

Pour la troisième année, l'Arab Tunisian Bank a une nouvelle fois témoigné de son engagement aux côtés de jeunes créateurs de projets innovants dans les domaines de l'art et la culture, les sciences et technologies, et le Management technologique et initiative entrepreneuriale, une présence qui se manifeste à travers notamment le concours ATB Challenge.

Epargne El Khir : Pour une implication croissante dans la collecte de l'Epargne

S'inscrivant dans la politique économique du pays, en encourageant la collecte de l'épargne, l'ATB a lancé au courant de l'année 2007 un nouveau concours Epargne el Khir pour promouvoir les souscriptions aux produits d'épargne, qui a été couronné de succès.

8

Le contrôle interne et la réglementation 2006-19 du 02 mai 2006.

Depuis plusieurs années, le gouvernement tunisien a pris l'engagement, dans le cadre de son ouverture sur l'extérieur, d'adapter de manière progressive ses dispositions légales et réglementaires ainsi que ses pratiques aux normes internationales.

Ainsi, après notamment les révisions opérées en 1999 et 2001, de nouvelles dispositions prudentielles ont été prises par la BCT, visant à consolider l'ouverture des établissements de crédits sur les marchés financiers internationaux, en prévoyant un renforcement du contrôle interne dont l'objectif essentiel est d'assurer une protection accrue des déposants et à favoriser une mobilisation efficiente des ressources en tenant compte des risques induits par les innovations financières: risque de crédits, de taux, de marché, de liquidité et opérationnels.

Ces exigences ont entraîné pour les établissements de crédit des réflexions sur leur système d'information, sur leur organisation, ainsi qu'une révision de leur dispositif, ayant pour but une meilleure gestion des risques.

Au cours de l'exercice 2007, l'Arab Tunisian Bank a poursuivi des travaux, visant à renforcer son dispositif de contrôle interne, notamment pour le mettre en conformité avec la nouvelle réglementation 2006-19.

Ainsi, l'organisation et le fonctionnement du contrôle interne à l'Arab Tunisian Bank a sensiblement évolué par la création de la direction conformité, indépendante des unités opérationnelles, ses travaux font l'objet d'un suivi rapproché par la Direction Générale, ils recouvrent notamment :

- le contrôle du risque de non-conformité à l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Le renforcement de la sécurité financière (connaissance du client, surveillance des flux).

S'agissant des risques de crise (sinistres d'origine naturelle ou accidentelle), des procédures de gestion de continuité d'activité des agences et des services centraux sont entrain d'être mises en place, et supervisées par l'Arab Bank.

La banque, a également mis en place un dispositif de suivi des risques de marché et de liquidité, les méthodes actuelles de mesure d'exposition aux risques de marché (taux, change) sont fondées sur un modèle interne "BPV base point value".

En matière de risque de crédit, la banque s'est engagée à mettre en place des procédures d'approbation et de suivi des risques en prenant en compte la notation interne des contre parties afin de se conformer aux nouvelles exigences de Bâle II.

9.

Les Ressources et les Emplois

"Une croissance remarquable des dépôts à terme"

Evolution des ressources clientèle:

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2007, une progression de 25,2% et se sont établies à 2.241,6 MD contre 1.790,9 MD, une année auparavant conférant ainsi à l'A.T.B, 9% de part de marché au 31/12/2007.

En hausse de 29,3%, les **dépôts à terme** ont connu une progression supérieure à celle observée dans le système bancaire (17,1%) et leur part de marché a été consolidée de 1,25 points par rapport à fin décembre 2006. Cette évolution a permis à l'ATB d'améliorer la couverture de ses interventions sur le moyen et le long terme qui a été favorisé par des dépôts stables.

Les **dépôts d'épargne** ont connu une évolution positive de 24,2%, supérieure à celle observée dans le système bancaire (8%) et leur part de marché s'est améliorée de 0,48 point comparativement à fin décembre 2006. cette progression a été facilitée par les ressources de la clientèle des particuliers, liée dans une large mesure à l'extension du réseau.

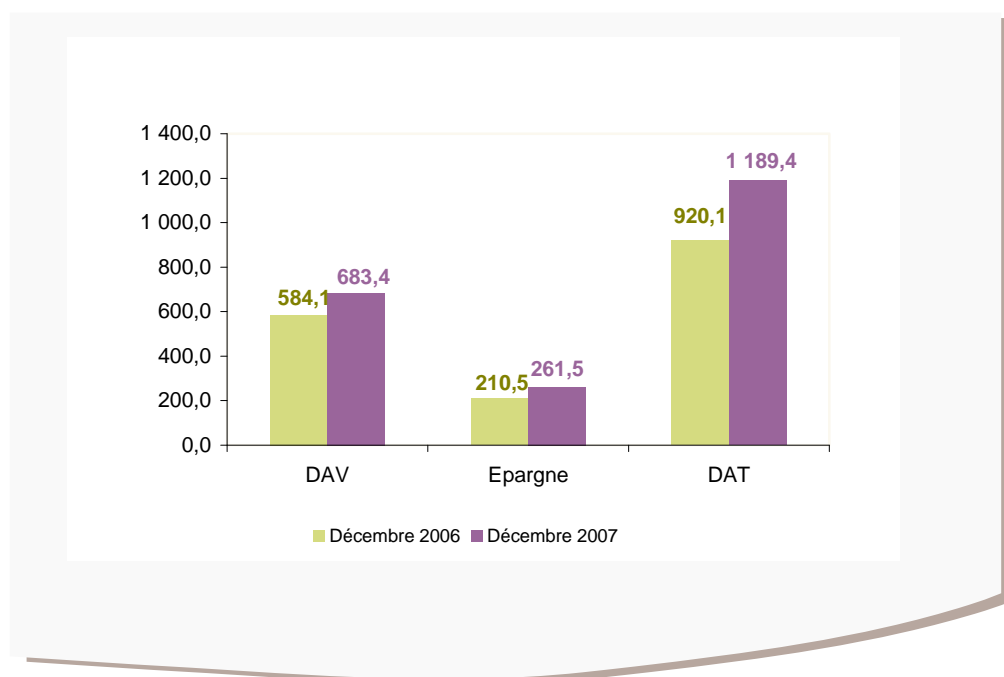
Concernant les **dépôts à vue**, ils ont connu une augmentation de 17 % de même tendance que celle du système bancaire (+18,9%).

L'évolution de la part de marché de l'A.T.B par nature de ressources se présente comme suit :

Evolution des encours des dépôts de la clientèle ATB-Système bancaire (20 banques)

	Taux d'évolution système bancaire	Taux d'évolution ATB	Part de marché ATB		
			Dec 2007	Dec 2006	Var/Dec 2006
Dav	18,9%	17,0%	8,82%	8,76%	+0,06
Epargne	8%	24,2%	3,65%	3,17%	+ 0,48
Dat	17,1%	29,3%	13,27%	12,01%	+1,25

L'évolution des encours des dépôts de la clientèle est illustrée dans le graphique ci-après:



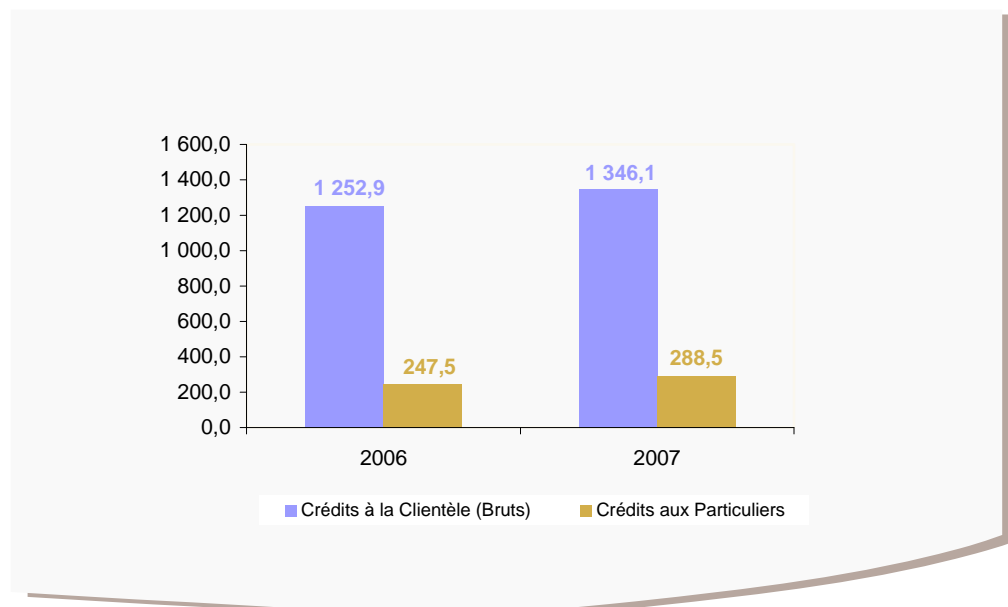
Les crédits bruts à la clientèle:

En 2007, le niveau d'intervention de l'Arab Tunisian Bank dans les crédits à l'économie a connu une progression de 7,4% pour s'établir à 1.346,1 millions de dinars contre 1.252,9 millions de dinars au terme de l'exercice 2006, et représente 5,1% de l'ensemble des crédits du secteur bancaire Tunisien. Cette croissance a été supérieure à celle observée dans le système bancaire (3,2%).

Les crédits à court terme tirés principalement par l'escompte de papier commercial se sont inscrits à 382,4MD en hausse de 0,45% par rapport à 2006. L'encours global des crédits à moyen et long terme qui représente 61,18% du total des crédits, a progressé de 20,58% pour s'établir à 602,5 millions de dinars contre 499,7MD à fin décembre 2006.

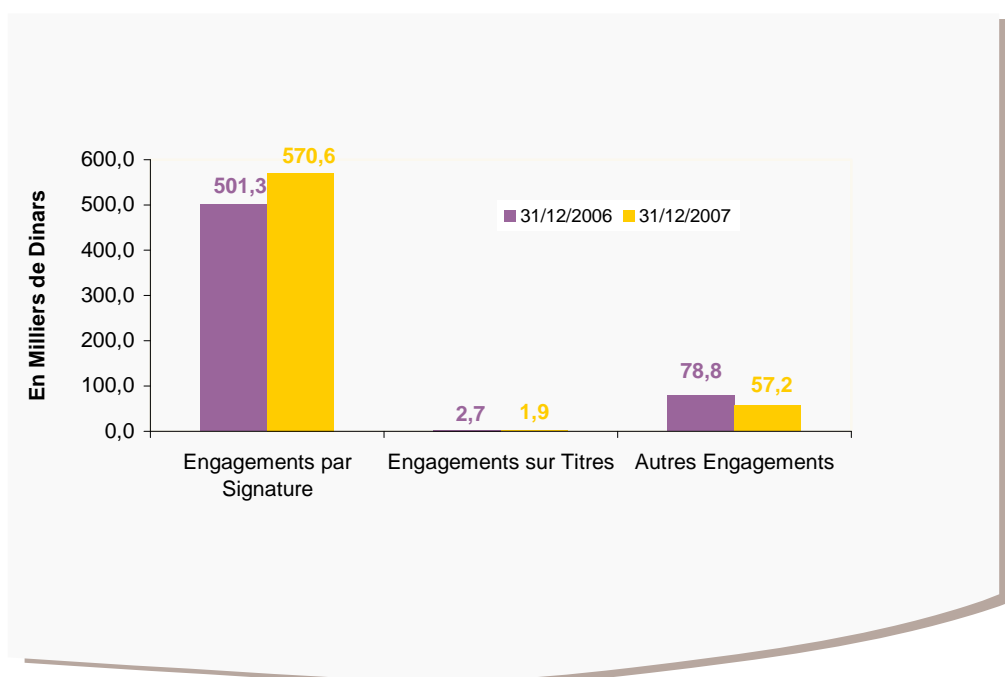
En hausse de 16,57%, les crédits aux particuliers ont connu une progression supérieure à celle observée dans le secteur bancaire (14,21%) et se sont élevés à 288,5 MD contre 247,5 MD à fin décembre 2006.

Cette évolution des crédits aux particuliers est due d'une part à une retombée des actions de communication sur les crédits à la consommation, et l'immobilier qui ont fait l'objet de reportage TV, radio et articles dans la presse, et d'autre part au développement continu du réseau favorisé par une clientèle de particuliers.



Les engagements par signature:

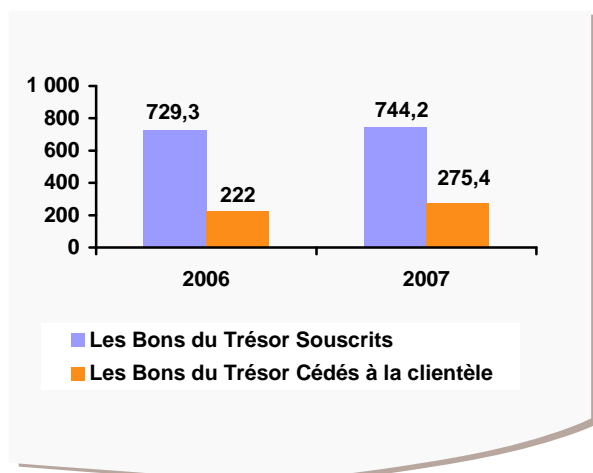
Les engagements par signature ont enregistré une augmentation de 8,1% par rapport à fin décembre 2006, imputable principalement à une hausse des garanties émises sur l'étranger.



10. Le Portefeuille Titres Commercial

Les Bons du Trésor souscrits par l'A.T.B ont atteint 744,2 MD au 31 décembre 2007, contre 729,3 MD à fin 2006, en accroissement de 2,0% suite au reclassement d'une partie des Bons du Trésor à échéance 2008 pour un montant de 119 MD du poste portefeuille titres commercial au poste portefeuille investissement, ne tenant pas compte de ce reclassement l'augmentation du volume des bons de trésor aurait été de 15,98% comparée à l'année 2006.

Parallèlement, les bons du trésor cédés à la clientèle ont enregistré une progression de 24,05% et se sont inscrits à 275,4 MD comparativement à 222 MD au 31 décembre 2006.

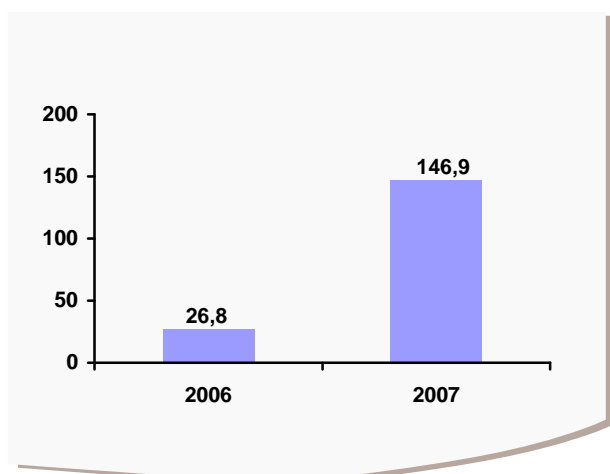


11.

Le Portefeuille Investissement

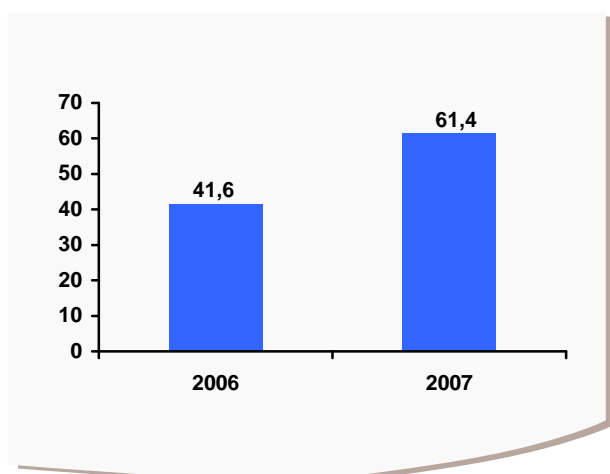
Les Participations :

Le volume des participations net de provisions et agios réservés s'est élevé à 146,9 MD à fin 2007 contre 26,8 MD au terme de l'année 2006.



Les Investissements :

L'encours des investissements s'est inscrit en hausse de 47,6 % pour s'établir à 61,4 MD contre 41,6 MD à fin décembre 2006.

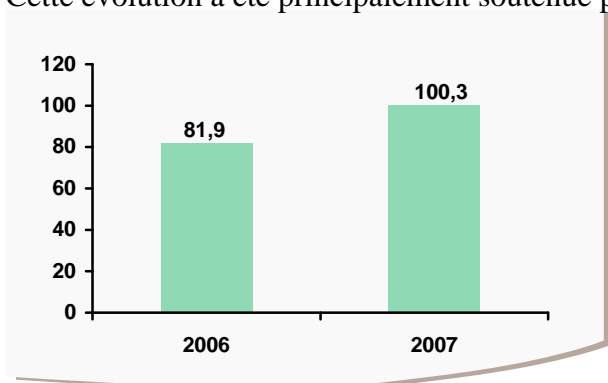


12.

Les résultats d'Exploitation

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire s'est inscrit en hausse de 22,5% par rapport à l'exercice 2006 pour atteindre 100,3 MD à fin décembre 2007 contre 81,9 MD au terme de l'année 2006. Cette évolution a été principalement soutenue par la croissance de l'activité

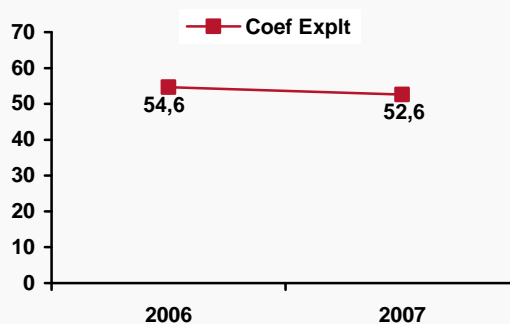
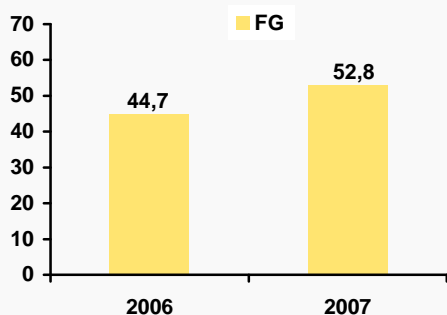


L'évolution des composantes du PNB fait ressortir une marge d'intérêt, enregistrant une progression de 61,4%, une marge sur commissions en hausse de 4,8%, et les autres revenus sur portefeuilles titres commercial et d'investissement ont connu une évolution de 15,2%.

Les Frais Généraux

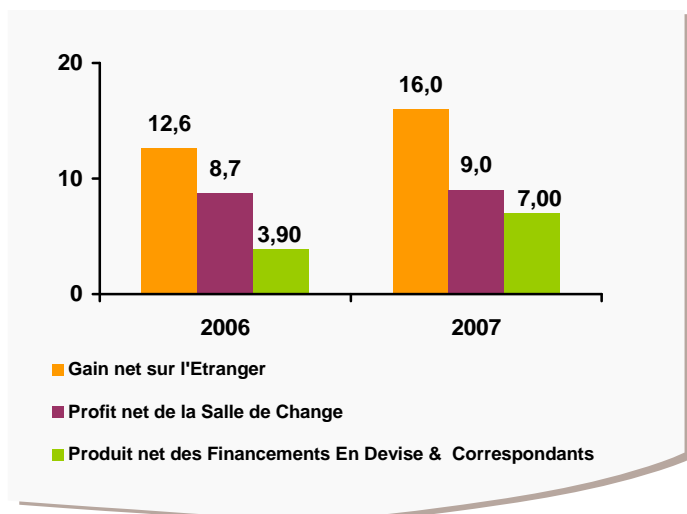
Les frais généraux ont augmenté de +18,12% pour atteindre 52,8 MD à fin décembre 2007 contre 44,7 MD l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par la poursuite du plan de développement du réseau.

Le coefficient d'exploitation s'est amélioré pour s'inscrire à 52,6% en 2007 contre 54,6% en 2006, suite à une évolution du PNB (+22,5%) supérieure à celle des frais généraux (+18,12%).



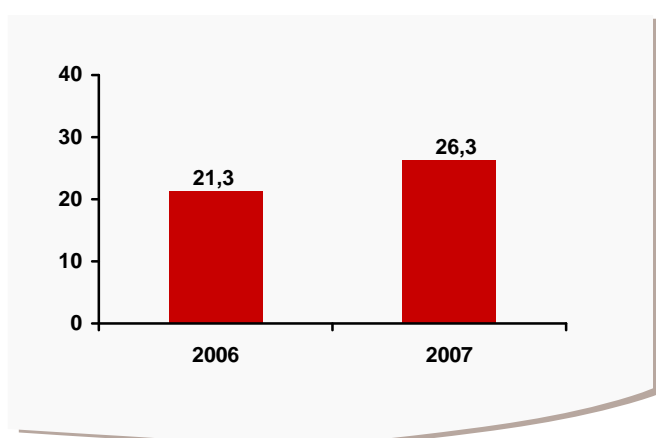
Les Opérations sur l'Etranger

Le Gain net sur les opérations sur l'Etranger a enregistré une augmentation de 27% par rapport à l'exercice précédent. Cet accroissement est imputable essentiellement aux produits provenant des financements en devises qui ont généré une progression de 79,5% par rapport à 2006.



Le Bénéfice Net

Le Bénéfice Net de l'exercice a atteint 26,3 MD au 31-12-2007 contre 21,3 MD à fin décembre 2006, en progression de 23,5 %.



13.

Les Principaux ratios

Le Ratio de Structure

Désignation	Décembre 2006	Décembre 2007
Crédits Nets / Dépôts	63,39%	54,19%

Les Ratios de Rentabilité

Désignation	Décembre 2006	Décembre 2007
Résultat Net / PNB	26,03%	26,25%
ROE	13,68%	15,78%
ROA	1,07%	1,07%

Le Ratio de Liquidité

Décembre 2006	Décembre 2007
162%	192%

Le Ratio de Solvabilité

Décembre 2006	Décembre 2007
10,07%	9,62%

Les Ratios Boursiers

Désignation (Décembre)	2006	2007
Cours de l'action	4,400	5,420
Bénéfices (En dinars)	21.309.855	26.332.266
Nbrs d'Actions	60.000.000	60.000.000
Bénéfices / Actions (En Dinars)	0,355	0,439
Dividendes par Action (En Dinars)	0,170	0,170
Earning per Share (Cours Action /Bénéfice par Action)	12,39	12,35
Dividendes Yield (Dividendes par Action /Cours Action)	3,86%	3,14%

14.

Rapports des Commissaires aux comptes

Deloitte.

Ahmed Mansour & Associés
51 Avenue Aboubaba El Ansari El
Menzah VI
2091 - Tunis
Tunisia
Tel: +216 71 755 755
Fax: +216 71 766 692
ahmansour@deloitte.com
www.deloitte.com tn

ARAB TUNISIAN BANK

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DES
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2007**

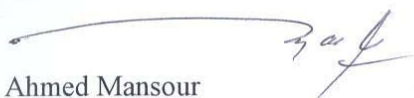
Tunis le 16 mai 2008

A l'aimable attention de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de
l'Arab Tunisian Bank,

Monsieur le président,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de l'**ARAB
TUNISIAN BANK**, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint nos
rapports général et spécial au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le
président, à l'expression de notre profond respect.


Ahmed Mansour

**RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007**

Tunis le 16 mai 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 24 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

- 1.** Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
- 2.** Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
- 3.** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- 4.** Nous avons assisté, au 31 décembre 2007, aux opérations d'inventaire physique des valeurs gérées par le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de neuf agences.

5. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne, notamment l'examen des procédures administratives, financières, comptables et informatiques en vigueur. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis sous sa forme définitive à la direction générale de la Banque le 4 avril 2008. Il fait partie intégrante du présent rapport. Dans ce rapport nous avons recommandé particulièrement :

a. Le recours à la distinction dans les livres de la Banque des échéances impayées en principal et des échéances impayées en intérêts afin de cerner avec davantage de précisions les agios réservés.

b. L'appréciation de la solvabilité future de certaines relations de la Banque sur la base d'informations financières actualisées.

c. L'abandon du recours au traitement extra-comptable pour la détermination, au cas par cas, des engagements de la clientèle, des impayés, des agios réservés et des provisions s'y rapportant.

6. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé ce qui suit :

a. Antérieurement à l'exercice, les primes et les décotes au titre des bons de trésor n'étaient pas rattachées à leur exercice d'origine. La correction de ces omissions intervenue en 2007 a consisté à inscrire leur effet net en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables pour 1,017 MDT. Consécutivement, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la norme comptable n°11.

b. Antérieurement à l'exercice, le compte « Prêts à la Banque Centrale de Tunisie » était présenté par la Banque sous la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP ». Un changement de méthode de présentation, intervenu au cours de l'exercice audité, a consisté à présenter le dit compte parmi les créances sur les établissements bancaires et financiers, pour 109,176 MDT. Il en est de même des « Diverses valeurs en route », figurant antérieurement à l'exercice en soustraction des actifs de la Banque et présentées, courant 2007, sous la rubrique « Autres passifs » pour 1,980 MDT.

Les états financiers de 2006 présentés comparativement à ceux de 2007 ont fait l'objet d'un retraitement en proforma qui a eu pour effet de faire apparaître au titre de l'exercice précédent une augmentation des soldes figurant sous les rubriques « créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Autres passifs » pour respectivement 61,512 MDT et 1,504 MDT.

c. La Banque a présenté, courant 2007, les « provision pour chèques certifiés » parmi les dépôts de la clientèle pour 15,138 MDT. Antérieurement à l'exercice, les soldes correspondants figuraient sous la rubrique « Autres Passifs ». Comparativement, les états financiers de 2006 ont fait l'objet d'un retraitement en proforma ayant eu pour effet de transférer de la rubrique « Autres Passifs » un montant de 4,583 MDT vers la rubrique « Dépôts et avoirs de la clientèle ».

7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 11 à 35 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

8. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

9. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons obtenu, lors de l'examen du prospectus d'émission de l'emprunt obligataire 2007, une confirmation formelle de la Banque et de ses mandataires, intermédiaires en bourse, que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

10. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 7 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit :

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change, la Banque ainsi que les autres entreprises, ont été définitivement citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre, la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

11. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs portent au 31 décembre 2007 sur 1.922 MDT dont 489 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 55% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2007. Les fonds propres de la Banque totalisent 184,842 MDT et représentent environ 9,62 % du total des actifs pondérés.

12. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus jusqu'à la fin de la première quinzaine d'avril 2008, la Banque a constitué des provisions pour 110,468 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 25,035 MDT, soit un total de 135,503 MDT.

13. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 82,42% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1.680 cas et a porté sur 1.485 MDT pour un total de 1.801 MDT. Conséquemment, la répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2007 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1.140,737	451,706	30,112	25,470	35,003	118,846

14. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 13 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque.

Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés de deux relations dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque.

Nous avons relevé, enfin, que les engagements d'une relation dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

15. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

16. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que le ratio dégagé est de 92% supérieur au seuil minimal exigé par les textes sus-visés.


Ahmed Mansour

**RAPPORT SPECIAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007**

Tunis le 16 mai 2008

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions des articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, et de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune convention conclue par la Banque entrant dans le domaine d'application des articles précités.

Nous avons également l'honneur de vous informer que les conventions suivantes ont été conclues avec des personnes ayant des liens avec la Banque :

Personnes liées	Part détenue dans le capital (*)	Nature de la convention	Rémunération
A.T.D Sicar	41,14%	Avenant à la convention de gestion de fonds pour porter ledit fonds de 24,063 MDT à 36,663 MDT	Rémunérations au profit de l'A.T.D : - Commission annuelle de 1,25% du fonds - Commission de performance de 10% sur les plus value - Commission de rendement de 10% des produits des placements
		Convention de détachement d'un personnel salarié de la banque au profit de l'A.T.D Sicar	Refacturation par l'A.T.B à la SICAR des salaires payés
A.F.C	30%	Convention d'assistance pour le montage de l'emprunt obligataire émis par l'A.T.B en 2007.	Rémunérations au profit de l'A.F.C : - Une commission de placement au taux de 0,5% - Honoraires d'établissement du document de référence pour 10 mille dinars - Honoraires relatifs à la note d'opération pour 5 mille dinars

Personnes liées	Part détenue dans le capital (*)	Nature de la convention	Rémunération
A.T.I Sicaf	30,11%	Convention de détachement d'un personnel salarié de la banque au profit de l'A.T.I Sicaf en qualité de P.D.G de cette dernière	L'ATI s'engage à rembourser à l'A.T.B toutes sommes payés par elle à ladite personne.
F.C.P Iradett 20	33,6%	Convention en vertu de laquelle l'ATB assure la fonction de dépositaire dudit fonds	Rémunérations annuelles au profit de l'A.T.B : - Une commission de 0,1% des actifs nets ne dépassant pas 3 mille dinars au titre de l'exercice 2007, 5 mille dinars au titre de l'exercice 2008 et 7 mille dinars au titre des exercices ultérieurs.
F.C.P Iradett 50	19,9%		
F.C.P Iradett 100	28,5%		
F.C.P Iradett C.E.A	52,5%		
F.C.P Salamett CAP	40,625%		
F.C.P Salamett Plus	57,73%		
Arabia SICAV	22%	Convention en vertu de laquelle l'ATB assure la fonction de dépositaire de ladite O.P.C.V.M	Rémunérations annuelles au profit de l'A.T.B de mille dinars et une commission de placement de 0,5% de la valeur liquidative de l'action
Sanadett SICAV	9,8%	Convention en vertu de laquelle l'ATB assure la fonction de dépositaire de ladite O.P.C.V.M	Rémunérations annuelles au profit de l'A.T.B de mille dinars
Axis Trésorerie SICAV	2,5%	Convention en vertu de laquelle l'ATB assure la fonction de dépositaire de ladite O.P.C.V.M	Rémunérations annuelles au profit de l'A.T.B de 5 mille dinars
F.C.P Capital Protège	1,26%		

(*) Parts détenus directement ou à travers les fonds de l'ATB gérés par l'A.T.D Sicar.

Par ailleurs, l'A.T.B a conclu en 2003 avec l'Arab Bank PLC, détenant 64% dans son capital, une convention portant sur des travaux de restructuration et de rénovation du système d'information et des procédures de contrôle interne. Les frais facturés courant 2007 au titre d'acquisition de logiciel et de frais de licence s'élèvent à 354 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.


Ahmed Mansour

Arab Tunisian Bank
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2007

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

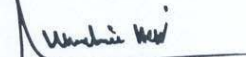
2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.



AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 16 mai 2008

RAPPORT SPÉCIAL
Rapport Spécial de l'administrateur délégué
Exercice clos le 31 décembre 1997

Messieurs les actionnaires de Fonds de placement

- 1. En vertu de la responsabilité de gestion de la société, l'administrateur délégué a l'honneur de vous adresser ce rapport spécial de l'administrateur délégué pour l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Il est de mon devoir de vous informer de la situation financière de la société et de vous présenter les perspectives de développement de la société. Ce rapport spécial de l'administrateur délégué est un document de référence et ne constitue pas une recommandation de placement. Il est destiné à vous fournir des renseignements supplémentaires sur la société et sur ses activités. Il est destiné à vous fournir des renseignements supplémentaires sur la société et sur ses activités. Il est destiné à vous fournir des renseignements supplémentaires sur la société et sur ses activités.

II- RAPPORT SPECIAL

- 1. L'ATIS a obtenu le statut de société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions en 1997. L'ATIS a obtenu le statut de société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions en 1997. L'ATIS a obtenu le statut de société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions en 1997.

Une description abrégée de la situation financière de la société est présentée dans le rapport spécial de l'administrateur délégué pour l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Une description abrégée de la situation financière de la société est présentée dans le rapport spécial de l'administrateur délégué pour l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Une description abrégée de la situation financière de la société est présentée dans le rapport spécial de l'administrateur délégué pour l'exercice clos le 31 décembre 1997.

- 2. L'ATIS a obtenu le statut de société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions en 1997. L'ATIS a obtenu le statut de société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions en 1997. L'ATIS a obtenu le statut de société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions en 1997.

Une description abrégée de la situation financière de la société est présentée dans le rapport spécial de l'administrateur délégué pour l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Une description abrégée de la situation financière de la société est présentée dans le rapport spécial de l'administrateur délégué pour l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Une description abrégée de la situation financière de la société est présentée dans le rapport spécial de l'administrateur délégué pour l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Une description abrégée de la situation financière de la société est présentée dans le rapport spécial de l'administrateur délégué pour l'exercice clos le 31 décembre 1997.

ARAB TUNISIAN BANK
Rapport Spécial du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2007

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

- I. En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2007.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. L'ATB a conclu en 2007 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, un avenant à la convention de gestion des fonds à capital risque pour porter le montant total des fonds débloqués de 24 063 KDT à 36 663 KDT au 31/12/2007. L'ATD SICAR perçoit les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1,25% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
- Une commission de performance de 10% sur les plus values réalisées ;
- Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.

2. L'ATB a conclu en 2007 avec Arab Financial Consultants (AFC), dans laquelle elle détient 30 % du capital, une convention d'assistance selon laquelle l'AFC est chargée d'accomplir toutes les démarches et formalités requises pour réunir toutes les conditions légales et réglementaires en vue de procéder au montage de l'emprunt obligataire émis par l'ATB en 2007. L'AFC a perçu une rémunération au titre de cette assistance totalisant 265 KDT hors TVA détaillée comme suit :

- Commission de placement au taux de 0,5% flat, TVA en sus calculée sur la base du montant placé : 250 KDT
- Honoraires d'établissement du document de référence: 10 KDT hors TVA;
- Honoraires relatifs à la note d'opération : 5 KDT hors TVA.

3. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 33,6% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP IRADETT 20. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
 - Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.
 - A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
4. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 19,9% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP IRADETT 50. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
 - Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.
 - A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
5. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 28,5% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP IRADETT 100. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
 - Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.
 - A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
6. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 52,46% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP IRADETT CEA. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
- Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.

- A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
7. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 40,63% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle

l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP SALAMETT CAP. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
 - Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.
 - A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
8. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 57,73% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP SALAMETT PLUS. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
- Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.
- A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

II. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2007 :

1. L'ATB a conclu en 2003 avec Arab Bank PLC (qui détient 64% du capital de l'Arab Tunisian Bank) un contrat portant sur des travaux de restructuration et de rénovation du système d'information et des procédures de contrôle interne pour une période allant du 1 Septembre 2003 jusqu'à la fin de ce projet.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2007, relatif aux frais de licence et d'acquisition de logiciel, s'élève à 354 KDT.

2. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 22% du capital au 31/12/2007. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 000 dinars ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,5% de la valeur liquidative de l'action.

3. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 9,8% du capital au 31/12/2007. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 000 dinars.

4. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 2,5% du capital. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de Axis Trésorerie SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars.

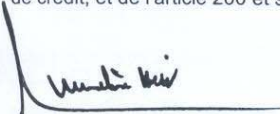
5. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Protégé, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 1,26% du capital au 31/12/2007. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP Axis Capital Protégé et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars.

6. L'ATB affecte au profit de l'ATD SICAR (détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB) un membre de son personnel salarié. La convention de détachement prévoit que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires payés. Les montants facturés au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à 26 KDT.
7. L'ATB affecte au profit de l'Arab Tunisian Invest SICAF (ATI SICAF) (détenue à hauteur de 30,11% par l'ATB) un membre de son personnel salarié en qualité de Président Directeur Général. La convention conclue entre la banque et la société ATI SICAF prévoit que l'indemnité allouée au Président Directeur Général de la SICAF soit versée par l'ATB à ce dernier dans le cadre de son salaire. L'ATI SICAF s'engage de son côté à rembourser l'ATB toutes sommes payées par elle au Président Directeur Général de l'ATI.

Le montant des indemnités versées par l'ATB puis facturées à l'ATI SICAF s'élèvent à 14 KDT au cours de 2007.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI

Tunis, le 16 mai 2008

III - ETATS FINANCIERS

- BILAN
- ETAT DE RESULTAT
- ETATS DES FLUX DE TRAVAIL
- NOTES AUX ETATS FINANCIERS



ETATS FINANCIERS ARRETES

AU 31 DECEMBRE 2007

Mai 2008

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007
(Unité en 1000 DT)

	Notes	31 Décembre 2007	31 Décembre 2006
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		64 964	37 449 (*)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	684 731	320 020 (*)
Créances sur la clientèle	(2)	1 214 728	1 135 295
Portefeuille titre commercial	(3)	488 266	527 281 (*)
Portefeuille d'investissement	(4)	208 331	68 430
Valeurs immobilisées	(5)	50 841	42 386
Autres actifs		30 967	31 457
TOTAL ACTIF		2 742 828	2 162 318
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(6)	145 310	97 921
Dépôts et avoirs de la clientèle	(7)	2 241 653	1 790 871 (*)
Emprunts et ressources spéciales		128 237	68 559
Autres passifs		30 160	23 630 (*)
TOTAL PASSIF		2 545 360	1 980 981
CAPITAUX PROPRES			
Capital		60 000	60 000
Réserves		112 143	100 370
Résultats reportés		10	1
Modifications comptables		(1 017)	(344)
Résultat de l'exercice		26 332	21 310
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(8)	197 468	181 337
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 742 828	2 162 318

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007
(Unité en 1000 DT)

31 Décembre 2007 31 Décembre 2006

<i>PASSIF EVENTUEL</i>		
Cautions, avals et autres garanties	296 792	139 982
Crédits documentaires	209 043	314 617
	505 835	454 599
<i>TOTAL PASSIF EVENTUEL</i>		
<i>ENGAGEMENTS DONNEES</i>		
Engagements de financement donnés	121 991	125 591
Engagement sur titres	1 952	2 687
	123 943	128 278
<i>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</i>		
	373 930	368 724
<i>GARANTIES RECUES</i>		

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2007
(Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06	
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</i>				
Intérêts & revenus assimilés	(9)	112 310	85 063	
Commissions	(10)	20 910	18 800	
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(11)	52 478	45 487	(*)
Revenu du portefeuille investissement	(12)	4 098	3 634	
Total produits d'exploitation bancaire		189 796	152 984	
<i>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	(13)	85 498	68 453	
Commissions encourues		3 982	2 655	
Total charges d'exploitation bancaire		89 480	71 108	
		100 316	81 876	
<i>PRODUIT NET BANCAIRE</i>				
Dotations aux provisions sur créances	(14)	(16 850)	(11 358)	
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(15)	(305)	56	
Autres produits d'exploitation		122	92	
Frais de Personnel		(27 272)	(26 213)	
Charges d'exploitation		(17 640)	(13 242)	
Dotations aux Amortissements		(7 877)	(5 256)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 494	25 954	
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(418)	(243)	
Impôts sur les bénéfices		(3 744)	(4 401)	(*)
Résultat des activités ordinaires		26 332	21 310	
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		26 332	21 310	
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		(1 017)	(344)	(*)
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		25 315	20 966	

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
(Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		269 391	169 393
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(174 006)	(92 163)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(127 216)	(4 677)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(86 293)	(187 023)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		435 792	279 334
Titres de placement		(81 158)	(42 608)
Sommes versés au personnel et créiteurs divers		(26 861)	(28 004)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 373)	(15 606)
Impôts sur les sociétés		(5 210)	(3 984)
Flux de trésorerie net affectés des activités d'exploitation		200 067	74 662
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 309	2 970
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(22 115)	(13 310)
Acquisitions / Cessions sur immobilisations		(11 852)	(10 547)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(28 658)	(20 887)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts		50 000	
Augmentation / Diminution des Ressources Spéciales		7 734	17 853
Dividendes versés		(10 200)	(6 600)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement		47 534	11 253
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(55)	(14)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		218 998	65 042
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		252 181	187 139
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	16	471 179	252 181 (*)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS:

1) Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2007, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts: Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés: Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

- Commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Evaluation des engagements et des provisions y afférentes:

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2007, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque non couvert sont les suivants:

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

2-3. Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

2-4. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide;
- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois;
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention;
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût.
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. La valeur d'usage est déterminée par ordre de disponibilité de l'information, le cours de la dernière transaction, l'actif net réévalué et la valeur mathématique. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits.

2-5. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes:

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change: à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

2-6. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
-Immeuble hors exploitation	10%
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	5 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	20 %
- Œuvres d'art	10 %
- A. A & Installations	10 %

2- NOTES EXPLICATIVES.

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Note 1 -1 Composition des créances sur les établissements bancaires et financiers:

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 684 731 KDT au 31/12/07 contre 320 020 KDT au 31/12/06.

Rubriques	Décembre 2007	Décembre 2006
DAV auprès des banques	26 210	23 463
Prêts BCT *	109 135	61 428
Prêts interbancaire	114 700	37 500
Prêts en devises	428 356	190 050
C.C.ste de leasing	1 393	3 042
Créances rattachées	2 918	1 487
Valeurs non imputées	2 019	3 050
TOTAL	684 731	320 020

Note 1 -2 Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers:

RELATIONS	≤ 3mois	>3 mois <1an	> 1 an < 5 an	+ 5 ans	indéterminé	TOTAL
DAV auprès des banques	26 210					26 210
BCT	109 135					109 135
Prêts interbancaire	96 700	1 000	17 000			114 700
Prêts en devises	354 416	73 940				428 356
C.C.ste de leasing	1 393					1 393
Créances rattachées	1 946	790	182			2 918
Valeurs non imputées	2 019					2 019
TOTAL	591 818	75 730	17 182	0	0	684 731

Note 2 : Créances sur la clientèle.**Note 2 –1 : Composition des créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 214 728 KDT au 31/12/07 contre 1 135 295 KDT au 31/12/06.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Crédits à la clientèle	1 263 382	1 172 022
Dont créances classés	201 569	198 864
Crédits sur ressources spéciales	56 818	55 270
Autres valeurs a imputé sur les clients	24 992	23 103
Autres créances	4 712	6 110
Produits perçus d'avance	(3 820)	(3 596)
	1 346 084	1 252 909
Valeur brute		
Provisions	(108 440)	(94 130)
Agios réservés	(22 916)	(23 484)
Valeur nette	1 214 728	1 135 295

Note 2 –2 : Mouvements des provisions et des agios réservés

RUBRIQUES	Provisions	Agios réservés
Soldes au 01/ 01/2007	94 130	23 484
Dotations	15 030	1 641
Reprises	(720)	(2 210)
Soldes au 31/12/2007	108 440	22 916

Note 3: Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial a atteint 488 266 KDT au 31/12/07 contre 527 281 KDT au 31/12/06.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Bons de Trésor	470 696	508 462
Décote	(2 240)	(1 368)
Primes	349	141
Créances et dettes rattachées	19 461	20 046
TOTAL	488 266	527 281

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Note 4-1 Composition du portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2007, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 208 331 KDT contre 68 430 KDT au 31 décembre 2006.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Bons de Trésor	119 993	
Décote	(482)	
Primes	25	
Titres d'investissement	18 158	10 603
SICAR Fonds gérés	43 215	30 830
Titres de participations	8 344	4 961
Parts dans les entreprises liées	10 582	10 026
Participation en rétrocession	8 037	10 482
Créances rattachées	6 463	7 133
Valeur brute	214 335	74 035
Provisions	(3 884)	(3 762)
Agios réservés sur portage	(2 120)	(1 843)
Valeur nette	208 331	68 430

Note 4-2 Ventilation du portefeuille d'investissement

TITRES	31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Transfert*	V.B		Dotations	Reprises	Provision		VCN
					31 12 07	Agios 2006			Agios 2007	31 12 07	
Bons de Trésor	0			119 536	119 536						119536
Titres d'investissement	10603	9 750	2 195		18 158						18 158
Sicar Fonds gérés	30 830	12 385			43 215						43 215
Titres de participations	4 961	3 778	395		8 344	1 019	58	20	1 057		7 287
Parts dans les entreprises liées	10 026	556			10 582	1 249	84		1 333		9 249
Participations en rétrocession	10 482		2 445		8 037	3 337	277		3 614		4 423
TOTAL	66 902	26 469	5 035	119 536	207 872	5 605	419	20	6 004		201 868

Note 4-2-1 Titres de participations

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D'ACTIONS DETENUES	%	Provisions
STICODEVAM	13	2 388	3,23	
SITH	280	28 000	10,00	280
SPPI SICAR	75	25 000	3,29	
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,25	
COTUNACE	40	500	1,00	
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56	
SODINO SICAR	350	35 000	2,92	
SICAB SICAF	100	20 000	2,50	
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02	5
PARC ECO DE BIZERTE	300	30 000	7,86	
TUNIS-RE	958	86 816	2,33	
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13	25
S T G E	84	840	15,00	84
I B S	155	80 000	16,90	
SEDATS	100	1 000	10,00	100
SIBTEL	175	2 100	5,00	
CMT	300	30 000	3,00	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33	
STPI	500	5 000	12,50	
SWIFT	5	9	0,01	
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,56	
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	100	10 000	10,00	
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00	
S.T.P.A.T.	40	400	8,89	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	500	500	5,00	
FINAOSICAV	250	2 500	25,00	
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00	
Banque Nationale Agricole	280	20 824	0,10	95
Attijari Bank	236	16 593	0,06	128
TOTAL	8 344			1 057

Note 4-2-2 Parts dans les entreprises liées

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D' ACTIONS DETENUES	%	Provisions
AFC	290	60 000	30,00	
ARABIA SICAV	2 416	21 940	21,99	1 185
ATD SICAR	900	89 999	41,14	
ATI	2 314	347 745	30,11	
ATL	2 874	2 451 240	24,51	
ATS	9	896	12,80	9
SANADET SICAV	90	900	0,07	
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,72	
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	1,26	
SARI	66	659	2,00	
UNIFACTOR	667	133 332	6,67	
CODIS	306	3 060	25,50	139
IRADET 20	70	7 000	33,63	
IRADETT 50	70	7 000	19,91	
IRADETT100	70	7 000	28,50	
IRADETT CEA	70	7 000	52,47	
SALAMETT CAP	70	7 000	0,80	
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,59	
TOTAL	10 582			1 333

Note 4-2-3 Participations en rétrocession

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D' ACTIONS DETENUES	%	Provisions	Agios
LLYOD ASSURANCES	1 112	199 504	9,98		
SHTS	663	66 250	6,22	663	975
SMALT INVESTMENT.	100	1 000	4,76	100	117
PRIMAVERA	395	3 945	5,00	395	661
BIFECTA	250	25 000	18,52	250	288
STE EX TOURISTIQUE	88	875	4,21	88	78
GIAS	120	1 200	1,80		
STE EL MOURADI GOLF	2 000	200 000	16,81		
STE EL MOURADI MAHDIA	2 000	20 000	4,43		
HAMMAMET MARINE	200	2 000	28,57		
SICAM	625	6 250	4,22		
FLAMINGO BEACH	135	13 500	16,56		
PARC CARTHAGE	250	25 000	7,69		
G M G	100	1 000	2,50		
TOTAL	8 037			1 495	2 119

Note 4-3 Répartition des titres

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Titres cotés	3 390	2 807
Titres non cotés	204 482	64 096
Total	207 872	66 903

Note 5 : Valeurs Immobilisées

Au 31/12/2007, les valeurs immobilisées se sont élevées à 50 841 KDT contre 42 386 KDT au 31/12/2006.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/06	Acquisitions	Cessions	VB au 31/12/07	Amortissements cumulés	V Nette au 31/12/07
Immeubles & AAI	41 436	7 497	0	48 933	14 431	34 502
Matériel et Mobiliers	26 142	5 871	1 837	30 176	15 925	14 251
Matériel roulant	3 287	756	438	3 605	1 835	1 770
Autres Immobilisations	312	6		318		318
TOTAL	71 177	14 130	2 276	83 032	32 191	50 841

Note 6 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Note 6-1 : Composition des Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 97 921 KDT au 31/12/06 à 145 310 KDT au 31/12/07.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Dépôts à vue	9 936	3 373
Dépôts à Terme	0	10 000
Emprunts	97 811	66 667
Dettes rattachées	902	658
Autres dépôts à affecter	36 661	17 223
TOTAL	145 310	97 921

Note 6-2 : Ventilation des Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

RELATIONS	≤ 3mois	>3 mois ≤1an	> 1 an ≤ 5 an	+ 5 ans	TOTAL
Dépôts à vue	9 936				9 936
Emprunts	83 115	14 696			97 811
Dettes rattachées	584	318			902
Autres dépôts à affecter	36 661				36 661
TOTAL	130 296	15 014	0	0	145 310

Note 7 : Dépôts de la clientèle.**Note 7 –1 : Composition des Dépôts de la clientèle.**

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 241 653 KDT au 31/12/07 contre 1 790 871 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Dépôts à vue	683 351	584 065
Dépôts à Terme	1 189 418	920 117
Comptes d'épargne	261 481	210 488
Autres sommes dues à la clientèle	88 181	61 823
Dettes rattachées	19 222	14 378
TOTAL	2 241 653	1 790 871

Note 7 –2 : Ventilation des Dépôts de la clientèle.

RUBRIQUES	≤ 3mois	>3 mois ≤1an	> 1 an ≤ 5 an	+ 5 ans	indéterminé	TOTAL
Dépôts à vue	683 351					683 351
Dépôts à terme	642 008	319 177	228 184	50		1 189 418
Epargne Dinars	261 481					261 481
Autres sommes dues à la clientèle	88 181					88 181
dettes rattachées	5 699	7 528	5 995			19 222
TOTAL	1 680 720	326 705	234 178	50	0	2 241 653

Note 8 : Capitaux propres.

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2006 Après aff,	60 000	55 064	4 396	4 219	3 592	25 993	2 573	4 533	1	21 983	0	182 354
Modificatipons comptables										-673	-344	-1 017
Solde au 31/12/2006 Après modifications comptables	60 000	55 064	4 396	4 219	3 592	25 993	2 573	4 533	1	21 310	-344	181 337
Réserve pour réinvest. Devenus libres								-4 000		4 000		0
Réserve à régime spécial devenues disponibles												0
Affectations des bénéfices non réparties au 31/12/2006												0
- Réserve légale			1 099							-1 099		0
- Réserve pour réinvest						14 150				-14 150		0
- Réserve à régime spécial							524			-524		0
- Dividendes										-10 200		-10 200
- Résultats reportés									9	-9		0
Modifications comptables										673	-673	0
Résultat net 31 12 2007										26 332		26 332
Solde au 31/12/2007 Avant aff	60 000	55 064	5 495	4 219	3 592	40 143	3 097	533	10	26 332	-1 017	197 468

Note 9 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 112 310 KDT au 31/12/07 contre 85 063 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	21 670	11 919
Intérêts sur crédit CT & MLT	70 390	55 019
Intérêts sur comptes courants débiteurs	18 958	17 388
Autres intérêts et revenus assimilés	1 293	737
TOTAL	112 310	85 063

Note 10 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 20 910 KDT au 31/12/07 contre 18 800 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Commissions sur comptes et moyens de paiement	10 604	8 910
Commissions sur opérations internationales	2 137	3 709
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 066	3 031
Récupérations et autres commissions	3 103	3 150
TOTAL	20 910	18 800

Note 11 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières.

Ce poste s'est soldé par un gain de 52 478 au 31/12/07 contre 45 487 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits sur Bons de Trésor	44 165	37 606
Décote sur titres de transactions	-871	-923
Prime sur titres de transactions	207	112
Gain sur portefeuille commercial	43 501	36 793
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	661	249
Profit/ Perte sur opérations de change	1 195	960
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	14 031	8 822
Profit/ Perte sur position de change à terme	(6 910)	(1 338)
Gain sur opérations financières	8 977	8 693
TOTAL	52 478	45 487

Note 12 : Revenu du portefeuille d'investissement.

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 3 634 KTD au 31/12/06 à 4 098 KTD au 31/12/07.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits de valeurs mobilières	1 901	1 433
Produits sur portage	2 197	2 201
TOTAL	4 098	3 634

Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 85 498 KTD au 31/12/07 contre 68 453 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 790	3 626
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	4 740	2 702
Intérêts sur dépôts à terme	56 629	46 513
Intérêts sur comptes d'épargne	8 225	6 598
Intérêts sur dépôts à vue	11 114	9 014
TOTAL	85 498	68 453

Note 14 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif.

Le solde de ce compte a atteint 16 850 KDT au 31/12/07 contre 11 358 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	16 850	27 884
Perte sur créances	721	29 578
Reprises provisions	(721)	(46 104)
TOTAL	16 850	11 358

Note 15 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement.

Le solde de ce compte a atteint 305 KDT au 31/12/07 contre (56) KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	141	438
Décote sur titres d'investissement	482	
Prime sur titres d'investissement	(25)	
Plus value sur cession titres de participation	(273)	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(20)	(494)
TOTAL	305	(56)

Note 16 -1 : Notes à l'état des flux de trésorerie.

L'état des flux de trésorerie de l'Arab Tunisian Bank analyse l'origine des liquidités obtenues à travers les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Ainsi l'ensemble des liquidités et équivalent de liquidité est passé de 252 181 mD au 31/12/06 à 471 179 mD au 31/12/07 enregistrant une augmentation de 218 998 mD. Cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement des flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation et de financement.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

La variation positive de ces flux s'explique par :

* une augmentation des dépôts de la clientèle de 435 792 mD entre décembre 2007 et décembre 2006.

* l'accroissement des crédits à la clientèle de 86 293 mD entre les deux périodes.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement :

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la souscription nette libérée dans certains titres d'investissement compensée, en partie, par la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie négatif de 28 658mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement :

Le flux de trésorerie net provenant des activités de financement fait ressortir une variation positive de 47 534 mD imputable au lancement de l'emprunt obligataire qui a engendré des ressources de 50 000 mD et à l'augmentation des ressources spéciales minorée du règlement des dividendes.

Note 16-2 : Liquidités et équivalents de liquidités.

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises auprès de la BCT et du CCP, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois, le portefeuille transaction qui est pris en totalité en fonction de l'intention de détention.

Ces liquidités & équivalents de liquidités qui s'élèvent au 31/12/07 à 471 179 mD, proviennent des postes suivants:

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP	64 964	35 868
Avoirs auprès des banques et org. spécialisés	513 562	313 576
Dépôts des banques et org. spécialisés	(107 347)	(97 263)
TOTAL	471 179	252 181

4-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2007, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes de prêts à la BCT figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP pour 61 512 KDT, ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers, de même le compte diverses valeurs en route pour -1 504 a été reclassé sous la rubrique autres passifs.
- Le compte provision pour chèques certifiés figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Autres passifs pour 4 583 KDT, a été reclassé sous la rubrique Dépôts et avoirs de la clientèle.

Changement de méthode comptable :

- Contrairement aux exercices antérieurs il a été procédé au transfert des titres de transactions vers les titres de placements et la constatation des décotes et primes sur bons de trésors selon la méthode linéaire. Ce changement de traitement a eu pour effet de minorer les produits des exercices antérieurs de 1.227 KDT brut et de 1.017 KDT net d'impôt sachant que l'effet sur l'exercice 2006 est de 812 KDT brut et un effet net de 673 KDT. Consécutivement la Banque a procédé aux retraitements rétroactifs des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la NC11.
- De même, suite au reclassement des titres, l'état de flux de trésorerie a été retraité.

Les données comparatives au 31/12/2006 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2006	Montant après retraitement 31/12/2006	Variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	97 457	37 448	-60 009
Créances sur les établissements bancaires et financiers	258 508	320 021	61 512
Portefeuille titre commercial	528 508	527 281	-1 227
Autres passifs	26 920	23 630	-3 290
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 786 288	1 790 871	4 583
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	46 298	45 487	-812
Impôts sur les bénéfices	4 540	4 401	-139

5-Note sur les charges à répartir.

Les charges à répartir présentées au niveau de la rubrique « Autres actifs » ont totalisé un montant net de 2 071 KDT au 31/12/07 contre 3 001 KDT au 31/12/06 et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	VB Déc. 2006	Frais engagés en 2007	VB Déc. 2007	Résorptions cumulées déc-06	Résorption exercice 2007	Résorptions cumulées déc-07	V. Nette Déc 2007
Charges à répartir	5 499	1 274	6 773	2 498	2 204	4 702	2 071
TOTAL	5 499	1 274	6 773	2 498	2 204	4 702	2 071

6-Informations sur les parties liées

6.1 Identification des parties liées : les parties liées sont constituées de

- L'Arab Bank plc, entreprise mère, détenant 64.24% du capital de la banque
- L'ATD Sicar dans laquelle la banque détient 41% de son capital

6.2 Note sur les concours accordés aux personnes ayant des liens avec la banque.

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice 2007 se détaillent comme suit :

les entreprises dont l'un des membres du conseil d'administration est propriétaire ou associé	87 036
Groupe Bayahi	55 328
Groupe BEN SEDRINE	2 091
Groupe Abbès	24 966
Groupe ZERZERI	4 652
les filiales ou les entreprises dans lesquelles la banque détient une participation au capital et exerce un contrôle	15 597
les membres du conseil d'administration	1 360
Emprunts Arab Bank	-5 952
Prêts Arab Bank	371 816

-Opérations avec l'ARAB FINANCIAL CONSULTING AFC (détenue à hauteur de 30%)

Dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire de 50 MDT décidé par l'AGO du 24/05/2006. L'AFC est l'Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

En rémunération de ces services pour cette opération l'AFC a perçu des honoraires de 313 KDT.

-Opérations avec l'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT ATD (détenue à hauteur de 41%)

En vertu des conventions de gestion de fond à capital risque, ATD SICAR assure pour le compte de l'Arab Tunisian Bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle l'encours au 31 décembre 2007 du fond géré s'élève à 36 663 KDT.

En rémunération de sa gestion, l'ATD SICAR perçoit une rémunération annuelle sur l'ensemble des fonds de la banque. la charge comptabilisée en 2007 s'élève à 585 KDT.

L'Arab Tunisian Bank affecte au profit de L'ATD SICAR son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite refacturé par la banque à la filiale. Le montant facturé par la banque en 2007 s'élève à 27 KDT.

-Opérations avec les autres unités

La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes: ARABIA SIVAC, SANADET SICAV, FCP IRADETT 20, FCP IRADETT 50, FCP IRADETT 100, FCP IRADETT CEA, FCP SALAMETT PLUS, FCP SALAMETT CAP, AXIS TRESORERIE. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un montant total de 17 KDT.

15.

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les Etats Financiers arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion concernant l'exercice 2007.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2007 comme suit :

Bénéfice de l'exercice	26 332 266,528	En Dinars
Report à nouveau 2006	10 326,612	En Dinars
Modifications Comptables	1 016 670,530	En Dinars
Réserves Disponibles	3 400 000,000	En Dinars
Bénéfice à répartir	28 725 922,610	En Dinars

A Déduire :

Réserves Légales (x5%)	505 148,331	En Dinars
Réserves pour réinvestissements Exonérés	18 000 000,000	En Dinars
Dividendes à distribuer	10 200 000,000	En Dinars

Report à nouveau 2007	20 774,279	En Dinars
-----------------------	------------	-----------

La date de mise en paiement des dividendes a été fixée au

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer en date du à titre de jetons de présence pour chaque administrateur et conseiller, le montant brut de DT, soit un montant net d'impôt de DT pour l'exercice clos au 31-12-2007.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les Etats Financiers Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

RESEAU AGENCES DE L'ARAB TUNISIAN BANK

Année d'ouverture	Agence	Adresse	Tel	Fax
Cap Bon				
1984	NABEUL	43, AV H.BOURGUIBA 8000	72.224.351	72.224.701
1987	HAMMAMET	6, AV H.BOURGUIBA 8050	72.282.007	72.281.881
2006	GROMBALIA	6 AV HABIB BOURGUIBA 8030 GROMBALIA	72.214.228	72.214.177
2007	ZAGHOUAN	11, AV DE L'INDEPENDANCE 1100 ZAGHOUAN	72.680.720	72.681.349
2007	BENI KHALLED	PLACE DU 23 JANVIER 1952 BENI KHALLED 8021	72.374.771	72.374.774
2007	MENZEL TEMIME	27, AV MONGI SLIM 8080 MENZEL TEMIME	72.300.202	72.300.205
2007	BENI KHIAR	141, AV DE LA REPUBLIQUE 8060 BENI KHIAR	72.228.168	72.228.833
2007	KELIBIA	159 BIS, AV DES MARTYRS 8090 KELIBIA	72.208.498	72.208.497
Nord & Nord Ouest				
1984	BIZERTE	RUE DU 1ER JUIN 7000	72.433.142	72.433.878
1990	BEJA	R.CAIED JAWHAR 9000	78.455.718	78.455.114
1993	JENDOUBA	ANG BELHAOUEN/CHAKER 8100	78.601.713	78.601.675
1994	METLINE	ANG.HACHED/R.NAJJAR 7034	72.446.377	72.446.288
2006	MENZEL BOURGUIBA	ANG AV de l'indépendance et Rue Habib Bourguiba 7050 Menzel Bourguiba	72.518.850	72.518.888
2007	LE KEF	AVENUE MONGI SLIM 7100 LE KEF	78.225.192	78.225.183
Tunis & Banlieue				
1959	EL JAZIRA	21 RUE AL JAZIRA 1000	71.320.567	71.327.028
1983	MUTU - Internationale	114, AVENUE JUGURTHA MUTUELLEVILLE 1002	71.842.988	71.841.250
1986	EL MECHTEL	BD OULED HAFFOUZ 1002	71.782.394	71.793.212
1986	MEGRINE	Z.I RUE DU PLASTIQUE 2033	71.433.050	71.434.855
1989	CENTRALE	9, R HEDI NOUIRA TUNIS 1001	71.351.155	71.347.270
1990	LA MARSA	PLACE DU 7 NOVEMBRE 2070	71.744.209	71.744.104
1991	EL MENZAH	ANG IBN AFFENE/LIBERTE 1004	71.766.176	71.767.081
1993	LE KRAM	227, AV HABIB BOURGUIBA 2050	71.730.973	71.731.630
1993	ARIANA	ANG KHABTANI/KHAFACHA 2080	71.702.222	71.703.463
1995	BERGES DU LAC	IMM BADER BER. DU LAC 1053	71.861.291	71;861.523
1995	MONTPLAISIR	RUE 8005 MONTPLAISIR 1002	71.783.198	71.782.090
1996	LE BARDO	2 BIS, BEYREM ETTOUNSI ESSAIDIA 2000	71.507.305	71.507.799

Année d'ouverture	Agence	Adresse	Tel	Fax
Tunis & Banlieue (Suite)				
1999	SAADI	IMM SAADI ELMENZAH IV 1004	71.705.373	71.705.237
2001	EL MANAR 2	2, RUE YOUSSEF ROUISSI 2092 EL MANAR	71.889.152	71.889.256
2002	LIBERTE	93, AV DE LA LIBERTE 1002	71.288.022	71.289.008
2003	CHARGUIA	LOT A 25 CENTRE URBAIN NORD 1003 TUNIS	71.752.087	71.750.590
2005	EL MORKADH	ANGLE RUE EL MORKADH ET PLACE DES CHEVEAUX 1008 TUNIS	71.340.641	71.340.799
2005	EL MOUROUJ	1, AV DES MARTYRS 1008 TUNIS	79.357.616	79.357.740
2005	EL MEDINA EL JADIDA	ANGLE AV FAYCAL IBN ABDELAZIZ ET RUE KHALIFA DIMASSI 2063	79.354.513	79.354.482
2005	ENNASR	AV HEDI NOUIRA ENNASER II 2037- ARIANA	70.825.544	70.825.548
2005	EL AOUINA	23, AV MONGI SLIM CITE TAIEB 2036 EI AOUINA	70.727.477	70.727.488
2006	HAMMAM-LIF	70, AV DE LA REPUBLIQUE HAMMAMLIF-2050	71.294.549	71.294.559
2006	EL AGBA	KM 5 ROUTE DU KEF EI AGBA	71.938.698	71.938.650
2006	DOUAR HICHER	Résidence SPRIC Cité El Aahd El Jadid Douar Hicher -2010 Manouba	71.622.120	71.622.966
2006	BARDO II	140, AV 20 MARS – LE BARDO	71.664.034	71.664.080
2006	ETTADHAMEN	138, AV IBN KHALDOUN CITE ETTADHAMEN 2041 ARIANA	70.662.240	70.662.303
2006	SIDI HASSINE -SIJOURMI	RUE 42800 SIDI HASSINE, ESSEJOURMI	71.935.303	71.935.290
2006	CITE EZZOUHOUR	57 BIS, ANG AV 7 NOVEMBRE ET AV HRAIRIA – 2052 CITE EZZOUHOUR	71.529.299	71.529.205
2006	OUED ELLIL	6, AV Habib BOURGUIBA 2021 OUED ELLIL	71.536.150	71.536.138
2006	RAOUED	95, AV FETHI ZOUHIR 2083 ROUTE DE RAOUED	71.757.505	71.756.638
2006	DENDEN	Complexe Ibn Khaldoun, ANG AV de l'Indépendance et rue Ibn Khaldoun. 2011 DEN DEN	71.606.896	71.606.708
2006	BOUMHAL	AV DE L'ENVIRONNEMENT 2097 BOUMHEL	71.210.631	71.210.664
2006	SIDI EL BECHIR	SIDI EL BECHIR 1001 TUNIS	71.705.373	71.705.237
2007	MEGRINE JAWHARA	RUE AHMED TLILI 2024 MEGRINE JAWHARA	79.417.124	79.416.979
2007	LA MARSА 2	71, RUE HEDI CHAKER 2070 LA MARSА	71.744.242	71.744.245
2007	LA GOULETTE	AV Franklin Roosevelt -Immeuble CASINO LA GOULETTE 2060	71.736.600	71.736.112
2007	EZZAHRA	54, AV DE L'ENVIRONNEMENT 2034 EZZAHRA	79.485.085	79.485.288
2007	IBN SINA	ANG des Rues 10236 et Belgacem El BAZMI CITE IBN SINA 1009 Tunis.	71.270.277	71. 270.299
2007	YASMINET	ROUTE DE MORNAG - KM 7- 2013 YASMINETT	71.316.939	71.316.744
2007	IBN KHALDOUN	Rue 6691 n°4 – 2062 CITE IBN KHALDOUN.	71.920.155	71.921.004
2007	RADES	98, AV FARHAT HACHED 2044 RADES	71.447.000	71.447.150

Année d'ouverture	Agence	Adresse	Tel	Fax
Centre				
1984	SOUSSE	ANG. AV. MOHAMED V & Rue de l'Hôtel de ville 4000	73.225.055	73.225.056
1989	KAIROUAN	ANG R. THAMEUR/2 MARS 3100	77.234.264	77.231.923
1993	CHORBENE	AVENUE HABIB BOURGUIBA 5130	73.600.350	73.600.250
1993	KHEZAMA	B.D ENNAKHIL KHEZEMA 4051	73.244.251	73.244.241
1989	MONASTIR	AV.COMBATTANT SUPREME 5000	73.464.301	73.464.300
2005	TEBOULBA	ANGLE AV HABIB BOURGUIBA ET MAHBOUBA SOUSSIA 5080	73.496.973	73.493.424
2005	MAHDIA	AV 2 MARS (IMMEUBLE CHATTI) 5100	73.690.302	73.690.308
2005	MSAKEN	21, AV DE LA REPUBLIQUE 4070	73.290.071	73.290.077
2007	KALAA KOBRA	Place du souk - AV Awled M'hamed -4060 KALAA EL KOBRA	73.354.700	73.354.704
2007	SIDI BOUZID	ANG AV Habib Bourguiba et AV Farhat Hached - 9100 Sidi Bouzid	76.627.650	76.627.570
Sud				
1983	SFAX I	49, AV H BOURGUIBA 3000	74.225.111	74.229.211
1984	GABES	75, AV H BOURGUIBA 6000	75.274.700	75.273.255
1989	JERBA	AV ABDELHAMID EL CADHI 4180	75.650.230	75.652.029
1991	SFAX II	AV D'AFRIQUE CITE SIOS ZITEXVILLE 3000	74.297.369	74.297.387
1993	SFAX -GREMDA	RTE GREMDA KM 4,5 - 3062	74.261.661	74.261.759
2001	JERBA MIDOUN	ROUTE DU PHARE MIDOUN 4116	75.732.415	75.732.416
2004	JERBA - GUELLALA	RUE SALAH BEN YOUSSEF – 4155 JERBA	75.761.618	75.761.616
2006	SFAX - SAKIET EZZIT	Route de Tunis KM 9 Cité EL ONS SAKIET EZZIT SFAX	74.861.622	74.861.602
2006	SFAX –MENZEL CHAKER	Route de Menzel Chaker KM 4 Immeuble DAMMAK SFAX	74.620.055	74.620.056
2006	SFAX -TYNA	Cité El Moez KM 7 Route de Gabes SFAX TYNA	74.686.156	74.687.462
2006	TOZEUR	53, AV FARHAT HACHED, BAB EL HAWA 2200	76.461.104	76.461.099
2006	SFAX EL JEDIDA	N 5 COMPLEXE JEBLI CENTRE -3000 SFAX	74.404.468	74.400.144
2006	SFAX EL AIN	ROUTE EL AIN KM 5 MARKEZ DERBAL – 3062 SFAX	74.631.533	74.631.502
2007	ZARZIS	AV FARHAT HACHED – 4170 ZARZIS	75.692.402	75.692.403

RESEAU INTERNATIONAL ET CORRESPONDANTS ETRANGERS

RESEAU INTERNATIONAL CORRESPONDANTS ETRANGERS

ALGERIE (Alger) : Arab Bank PLC - Banque Extérieure d'Algérie – Banque Nationale d'Algérie

ALLEMAGNE (Frankfurt) : Europe Arab Bank plc - Dresdner Bank AG - Commerz Bank AG – Deutsche Bank AG

ANGLETERRE (London): HSBC Bank - National Westminster Bank Plc - Europe Arab Bank Plc

ARABIE SAOUDITE (Riadh) : National Commercial Bank Jeddah

AUTRICHE (Vienna): Europe Arab Bank Plc – Bank Austria A.G

BAHREIN (Manama): Arab Bank Plc

BELGIQUE (Bruxelle): KBC Bank NV- Fortis Bank

CYPRUS : Arab Bank Cyprus

CANADA (Toronto): Royal Bank Of Canada

DANEMARK: Danske Bank

DUBLIN : Allied Irish Bank

ESPAGNE (Madrid) : Banco Santander Central Hispano Sa - Banco Popular Espanol SA – Banco Espanol De Credito - Europe Arab Bank Plc

EGYPTE (Cairo) : Arab Bank Cairo

FINLANDE (Helsinki) : Nordea Bank

FRANCE (Paris) : Europe Arab Bank Plc - Union Tunisienne De Banques - Société Générale lyon - Natixis Bank - Credit Agricole Paris - Credit Du Nord – CCF

HOLLANDE: ABN Amro Bank NV

ITALIE (Milan) : UniCredito Italiano Spa - Banca Nazionale Del Lavoro - San Paolo IMI - Banca Commerciale Italiana – Europe Arab Bank Plc (Rome)

JAPON (Tokyo) : Union Des Banques Arabes et Françaises - Bank Of Tokyo Mitsubishi Ltd

JORDANIE (Amman) : Arab Bank Plc

KUWAIT (Kuwait) : National Bank Of Kuwait

MAROC (Casablanca) : Arab Bank Plc - Banque Marocaine De Commerce Extérieur - Crédit Du Maroc- Attijariwafa Bank

NORVEGE (Oslo) : Den Norsk Bank

PORTUGAL (Lisbonne) : Banco Commerciale Portugues

SUISSE (Genève) : UBS AG - Arab Bank (Switzerland) Ltd (Zurich)

ETATS-UNIS (New York) : Citibank NA (USD)-

TUNISIE : Citibank NA

BANQUES ASSOCIEES, PARTICIPATIONS ET FILIALES DE L'ARAB BANK

BANQUES ET SOCIETES ASSOCIEES

ARAB BANK AUSTRALIA LTD -SYDNEY
EUROPE ARAB BANK PLC- ANGLETERRE (AUSTRALIE-FRANCE-
ALLEMAGNE- ITALIE-ESPAGNE)
ARAB BANK AG- FRANKFURT
ISLAMIC INTERNATIONAL ARAB BANK PLC –AMMAN
AL-ARABI INVESTMENT GROUP - AMMAN
ARAB BANK (BAHREIN-LIBAN-PALESTINE-QATAR-EMIRATS
ARABES UNIS-LA REPUBLIQUE DU YEMEN-ALGERIE-JORDANIE-
CHYPRE-MAROC-SINGAPOUR-USA-)

BANQUES ET SOCIETES EN PARTICIPATION

ARAB INVESTMENT BANK S.A.L - BEIROUTH –LIBAN 66,65%
ARAB TUNISIAN BANK – TUNISIE - 64,24 %
AB CAPITAL Ltd - 60%
ARAB PALESTINIAN INVESTMENT BANK- RAMALLAH 55%
AL NISR AL ARABI INSURANCE Co -50%

BANQUES ET SOCIETES FILIALES

OMAN ARAB BANK S.A.O-RUWI- 49%
ARAB BANK (SWITZERLAND)- GENEVE-ZURICH 49,00%
FINANCE, ACCOUNTANCY, MOHASSABA SA.-GENEVE
ARAB NATIONAL BANK – RIADH -40,00 %
ARAB INSURANCE Co- BEIROUT -LIBAN 36,79 %
COMMERCIAL BUILDING Co- 36,77 %
ARAB BANK SYRIA – DAMAS 49%

Rep. Offices

SHANGHAI	CHINA
KAZAKHSTAN	ALMATY
SEOUL	KOREA